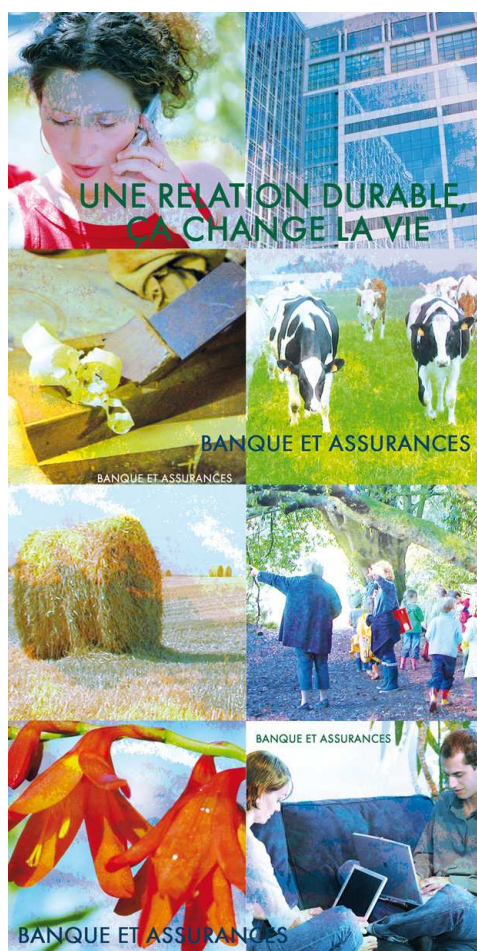


Documents comptables semestriels

Au 30 juin 2009



BANQUE ET ASSURANCES



BANQUE ET ASSURANCES

Avenue de Kéranguen – 56956 Vannes Cedex 9
Tél : 02 97 01 77 77 – Fax : 02 97 01 75 04
www.ca-morbihan.fr

Responsable de la communication financière : Mr Patrick DELAHAYE,
Directeur du département des Finances et Risques

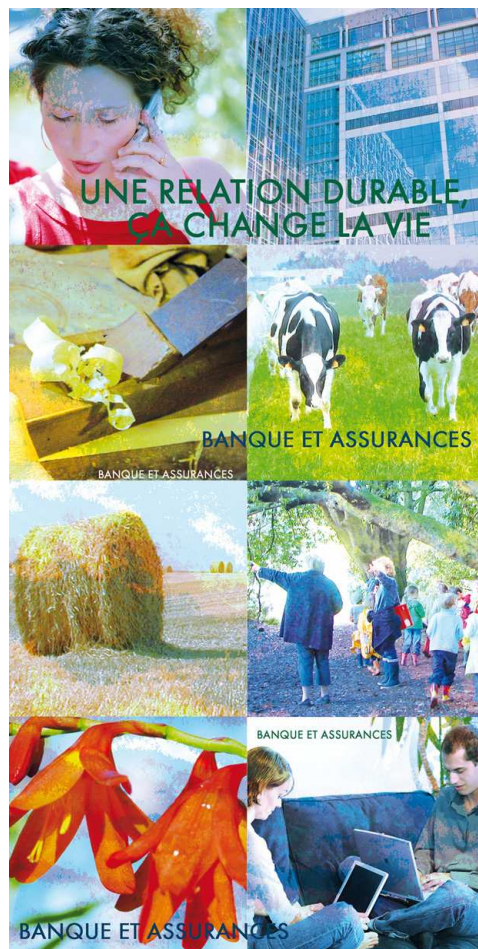
Documents comptables semestriels

Au 30 juin 2009

Sommaire

<u>Cadre général</u>	<u>4-5</u>
<u>Déclaration du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général</u>	<u>6-8</u>
<u>Rapport semestriel</u>	<u>9</u>
Faits marquants des 6 premiers mois de 2009	10
Tableau d'activité (base consolidée)	10-11
Bilan et Compte de Résultat (base consolidée)	11-14
Bilan et Compte de Résultat (base sociale)	15-16
Les facteurs de risques	17-26
Certificats Coopératifs d'Associés et d'Investissement	27
Perspectives 2009	27
<u>Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2009</u>	<u>28</u>
Compte de Résultat	29
Gains ou pertes latents ou différés et résultat net	30
Bilan Actif	31
Bilan Passif	32
Tableau de variation des capitaux propres	33
Tableau des flux de trésorerie	34-35
Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2009	36-55
Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 2009	56
<u>Comptes Sociaux intermédiaires résumés au 30 juin 2009</u>	<u>57</u>
Bilan Actif	58
Bilan Passif	59
Hors Bilan	60
Compte de Résultat	61
<u>Notes</u>	<u>62</u>

CADRE GENERAL



BANQUE ET ASSURANCES

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU MORBIHAN

Comptes semestriels résumés sur base consolidée au 30 juin 2009 établis conformément aux normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne.

Présentation juridique du Crédit Agricole du Morbihan

Dénomination :	Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan
Adresse :	Avenue de Kéranguen 56956 Vannes Cedex 9
Siège social :	Avenue de Kéranguen 56956 Vannes Cedex 9
Registre du commerce et des sociétés :	Vannes
Numéro d'immatriculation :	777 903 816

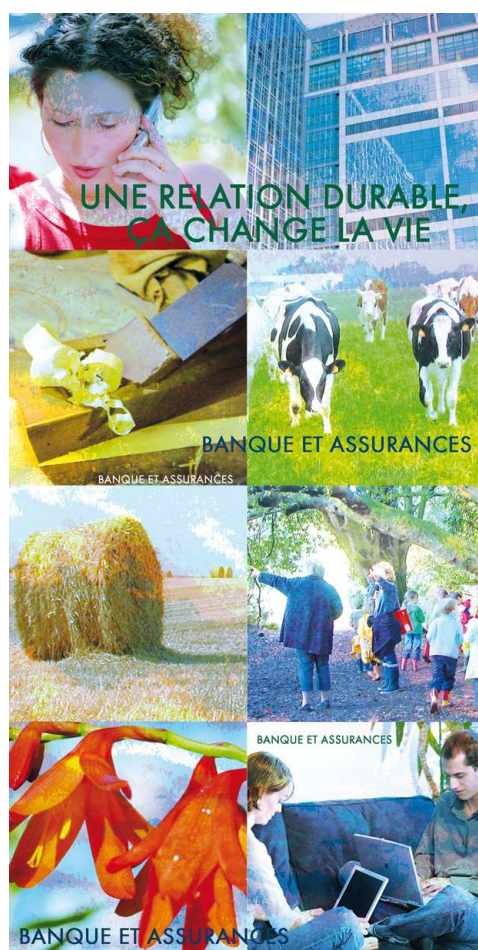
La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale du Morbihan, 45 Caisses Locales qui constituent des entités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale

seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales, ainsi que ceux d'un Fonds dédié constitué en mars 2008.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale du Morbihan est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Déclaration du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général



BANQUE ET ASSURANCES

Déclaration du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

Conformément à l'article 222-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, vous trouverez ci-dessous, la déclaration de Mrs Christian TALGORN et Hubert BRICHART, respectivement Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan, sur la responsabilité du rapport financier semestriel.

I. Déclaration du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général

Nous déclarons assumer la responsabilité du rapport semestriel et nous attestons qu'à notre connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes applicables. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan, et de l'ensemble des Caisses Locales comprises dans la consolidation. De plus, le présent rapport semestriel

présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan, de ses Caisses Locales et de l'entité Fonds dédié Morbihan Gestion, comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

II. Les principaux évènements survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2009

Pacte des Coopérations Bretonnes

Le vendredi 22 février 2008, a eu lieu à BREST, la signature officielle du pacte des coopérations des Caisses Régionales Bretonnes du Crédit Agricole (Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine et Morbihan). Cette signature formalise la volonté et les principes d'une stratégie ambitieuse et innovante, unique dans le Groupe Crédit Agricole. L'année 2009 s'est traduite par l'installation de pôles d'expertise régionaux. Il s'agit notamment :

- Pôle Entreprises : sous la responsabilité de la Caisse Régionale d'Ille et Vilaine,
- Pôle Gestion Financière : sous la responsabilité de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor,
- Pôle Gestion de Fortune : sous la responsabilité de la Caisse Régionale du Morbihan,
- Pôle Marketing et R&D : sous la responsabilité de la Caisse Régionale du Morbihan,
- Les activités internationales : sous la responsabilité de la Caisse Régionale du Finistère,
- Les flux - service partagé : sous la responsabilité de la Caisse Régionale du Finistère,
- La formation : sous la responsabilité de la Caisse Régionale du Morbihan.

Mise en œuvre d'un nouveau Plan Moyen Terme

La Caisse Régionale a mis en œuvre un nouveau Plan Moyen Terme, orienté relation client et ambitions commerciales. Les travaux préparatoires ont été menés dans un contexte économique difficile et des perspectives incertaines. Les ambitions définies dans le cadre de ce plan moyen terme 2009/2011 visent principalement à améliorer la connaissance client en optimisant l'ensemble des synergies.

Emission de Bons à Moyen Terme Négociables Subordonnés

La Caisse Régionale a émis en juin 2009 pour 20 millions de Bons à Moyen Terme Négociables Subordonnés sur une durée de 10 ans.

Participation de la Caisse Régionale au capital de la SAS Rue La Boétie

Dans le cadre du développement du Groupe, la Caisse Régionale a participé, au cours du 1^{er} semestre 2009, à l'augmentation de son compte courant dans les comptes de la SAS Rue la Boétie pour un montant de +14,8 millions d'euros.

Simultanément à cette décision, la Caisse Régionale du Morbihan a décidé de participer à l'augmentation de capital de la SAS Rue la Boétie qui interviendra au cours du mois de Juillet 2009, à hauteur de 11,6 millions d'euros. Cette augmentation de capital sera réalisée par la capitalisation partielle de l'avance en compte courant consentie par la Caisse régionale à la SAS Rue la Boétie.

Crise financière et économique

Le ralentissement économique installé depuis l'année 2008 continue d'affecter, sur le début de l'année 2009, le rythme de développement des activités commerciales tandis que la crise financière s'est atténuée avec une stabilisation du rendement des excédents de fonds propres et la baisse du coût des refinancements. Les effets de la crise se matérialisent par l'augmentation de l'encours des CDL de 6,36% depuis début 2009 et par un accroissement du Coût du Risque qui s'établit à 23,7 millions d'euros au 30 juin 2009 matérialisant une bonne couverture du risque.

III. Principaux risques et principales incertitudes sur les six mois restants de l'année 2009

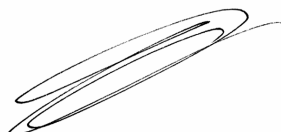
Dans un contexte économique relativement attentiste, les résultats commerciaux de la Caisse Régionale du Morbihan sont sensiblement conformes aux prévisions. Ils permettent au Crédit Agricole du Morbihan de poursuivre le développement de son activité commerciale sur les crédits, la collecte et les services en accompagnant notamment les projets de l'économie morbihannaise et bretonne. Le Crédit Agricole du Morbihan dispose de plusieurs atouts pour aborder 2009 : une assise financière solide et confirmée, une maîtrise de ses charges et de ses risques, la poursuite

de la mise en œuvre opérationnelle de coopérations renforcées entre Caisses Régionales Bretonnes et un Plan Moyen Terme en cours, orienté « satisfaction client et compétitivité de l'Entreprise ».

Les perspectives de résultats sur le second semestre renforcent la capacité d'intervention du Crédit agricole du Morbihan sur son marché qui demeure attractif et sa confiance dans l'avenir avec une évolution favorable de ses performances. Elles s'envisagent dans un contexte financier stabilisé avec des tendances économiques préparant la sortie de crise.

Vannes, le 31 juillet 2009

Le Président du Conseil d'Administration



Christian TALGORN

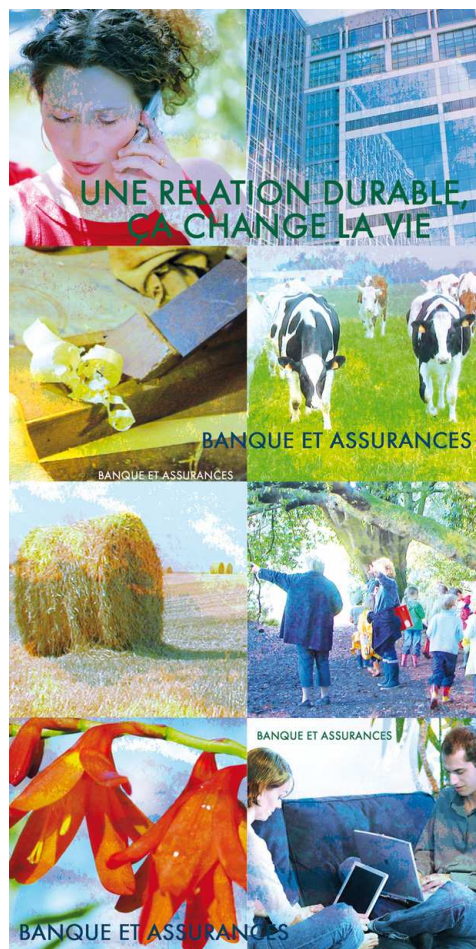
Le Directeur Général



Hubert BRICHART

Rapport Semestriel

Au 30 juin 2009



BANQUE ET ASSURANCES

FAITS MARQUANTS DES SIX PREMIERS MOIS DE 2009 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE PERIODE

FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE

• Mise en œuvre d'un nouveau Plan Moyen Terme

La Caisse Régionale a mis en œuvre un nouveau Plan Moyen Terme, orienté relation client et ambitions commerciales. Les travaux préparatoires ont été menés dans un contexte économique difficile et des

perspectives incertaines. Les ambitions définies dans le cadre de ce plan moyen terme 2009/2011 visent principalement à améliorer la connaissance client en optimisant l'ensemble des synergies.

• Pacte des Coopérations Bretonnes

Le vendredi 22 février 2008, a eu lieu à BREST, la signature officielle du pacte des coopérations des Caisses Régionales Bretonnes du Crédit Agricole (Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine et Morbihan). Cette signature formalise la volonté et les principes d'une stratégie ambitieuse et innovante, unique dans le Groupe Crédit Agricole. L'année 2009 s'est traduite par l'installation de pôles d'expertise régionaux. Il s'agit notamment :

- Pôle Entreprises : sous la responsabilité de la Caisse Régionale d'Ille et Vilaine,
- Pôle Gestion Financière : sous la responsabilité de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor,

- Pôle Gestion de Fortune : sous la responsabilité de la Caisse Régionale du Morbihan,
- Pôle Marketing et R&D : sous la responsabilité de la Caisse Régionale du Morbihan
- Les activités internationales : sous la responsabilité de la Caisse Régionale du Finistère,
- Les flux – service partagé : sous la responsabilité de la Caisse Régionale du Finistère,
- La formation : sous la responsabilité de la Caisse Régionale du Morbihan.

• Emission de Bons à Moyen Terme Négociables Subordonnés

La Caisse Régionale a émis en juin 2009 pour 20 millions de Bons à Moyen Terme Négociables

Subordonnés sur une durée de 10 ans.

• Participation de la Caisse Régionale du Morbihan au capital de la SAS Rue La Boétie

Dans le cadre du développement du Groupe, la Caisse Régionale a participé, au cours du 1^{er} semestre 2009, à l'augmentation de son compte courant dans les comptes de la SAS Rue la Boétie pour un montant de +14,8 millions d'euros.

Simultanément à cette décision, la Caisse Régionale du Morbihan a décidé de participer à l'augmentation de

capital de la SAS Rue la Boétie qui interviendra au cours du mois de Juillet 2009, à hauteur de 11,6 millions d'euros. Cette augmentation de capital sera réalisée par la capitalisation partielle de l'avance en compte courant consentie par la Caisse régionale à la SAS Rue la Boétie.

• Crise financière et économique

Le ralentissement économique installé depuis l'année 2008, continue d'affecter sur le début de l'année 2009 le rythme de développement des activités commerciales, tandis que la crise financière s'est atténuée avec une stabilisation du rendement des excédents de fonds propres et la baisse du coût des refinancements. Les

effets de la crise se matérialisent par l'augmentation de l'encours des CDL de 6,36% depuis le début 2009 et par un accroissement du Coût du Risque qui s'établit à 23,7 millions d'euros au 30 juin 2009 matérialisant une bonne couverture du risque.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE PERIODE INTERMEDIAIRE

La Caisse Régionale du Morbihan n'a détecté aucun événement significatif postérieur à l'arrêté semestriel.

I. TABLEAU D'ACTIVITE (base consolidée)

ACTIVITE COMMERCIALE

L'activité commerciale reste soutenue dans un contexte économique relativement attentiste.

L'encours de crédit progresse de +3,4% par rapport à juin 2008. Le rythme de développement des encours de crédit se poursuit depuis le début de l'année (+2,2%).

L'activité collecte est plus contrastée avec un encours qui progresse légèrement de +0,8% sur 12 mois dont +1,7% sur la collecte bilan, +1,9% sur l'assurance-vie

et, sous l'effet des valorisations boursières, -9,4% sur les valeurs mobilières.

Plus de 21 000 produits et services ont été souscrits par la clientèle sur la période, notamment sur les produits d'assurances dommages et de prévoyance, sur les services de domiciliation bancaire, les moyens de paiement et les services monétaires.

□ TABLEAU D'ACTIVITE SEMESTRIEL

Le ralentissement économique installé depuis le début de l'année 2008 a été confirmé au cours du 1^{er} semestre 2009. Il affecte le rythme de développement de nos activités commerciales et se matérialise notamment par l'augmentation de l'encours CDL et par un accroissement du Coût du Risque.

Dans ce contexte, à fin juin 2009, le produit net bancaire atteint 107,3 millions d'euros en baisse de - 18,2 %, soit - 23,9 millions d'euros. Cette évolution provient principalement de :

- l'accroissement des produits issus des prêts à la clientèle, bonifié par la baisse des charges liées au refinancement de ces prêts, dont une partie subit les effets favorables de la baisse des taux sur les marchés financiers,
- les résultats de cession des titres disponibles à la vente pour - 11,1 millions d'euros contre + 10,9 millions d'euros en juin 2008,
- la baisse des dividendes reçus par la Caisse Régionale (notamment SAS Rue la Boétie : 9,9 millions d'euros en 2009 contre 20,3 millions d'euros en 2008).

(En milliers d'euros)	Juin 2009	Juin 2008	variation en %	Décembre 2008
Produit net bancaire	107 265	131 211	-18,2	200 057
Charges générales d'exploitation	-57 902	-59 648	-2,9	-117 786
Dot. aux amort. et prov sur immob. Corp/Incorp	-1 982	-2 056	-3,6	-4 165
Résultat Brut d'exploitation	47 381	69 507	-31,8	78 106
Coût du risque	-25 169	-14 709	71,1	-15 081
Résultat d'exploitation	22 212	54 798	-59,5	63 025
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	112	-110	-201,8	-274
Résultat courant avant impôt	22 324	54 688	-59,2	62 751
Impôt sur les bénéfices	3 563	14 220	-74,9	13 383
Résultat net	18 761	40 468	-53,6	49 368

Les charges de fonctionnement, fruit des investissements commerciaux et des dépenses courantes engagées pour accompagner l'activité, sont maîtrisées avec une baisse (- 2,9 %) par rapport au premier semestre de l'année précédente.

Sur le premier semestre 2009 le coût du risque s'accroît de 10,5 millions d'euros sur la période avec le renforcement des dépréciations pour risques sur base collective et des dépréciations sur risques individuels. Les risques sont néanmoins maîtrisés avec un taux de créances douteuses et litigieuses à 2,67 % (contre 2,56 % en décembre 2008) et un taux de couverture

• Coefficient d'exploitation

Calculé sur **base consolidée**, le coefficient d'exploitation ressort à 55,83 % en juin 2009, contre

• Informations sectorielles

La Caisse Régionale du Morbihan exerce l'essentiel de son activité en France, dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité. Cela ne justifie donc

en augmentation à 68,8 % (contre 67,4 % au 31 décembre dernier). La Caisse Régionale a ainsi renforcé son taux de couverture globale des risques crédits (Encours des dépréciations et provisions individuelles et collectives sur Encours de Crédits Bruts) qui s'établit à 2,83 % contre 2,68 % au 31 décembre 2008 dans le contexte du ralentissement économique.

Au total, il en découle un Résultat d'Exploitation de 22,2 millions d'euros, et un résultat net de 18,8 millions d'euros.

47,03 % en juin 2008 et 60,96 % fin décembre 2008.

pas la production de tableaux détaillés par métier, par pôle d'activité et par zone géographique.

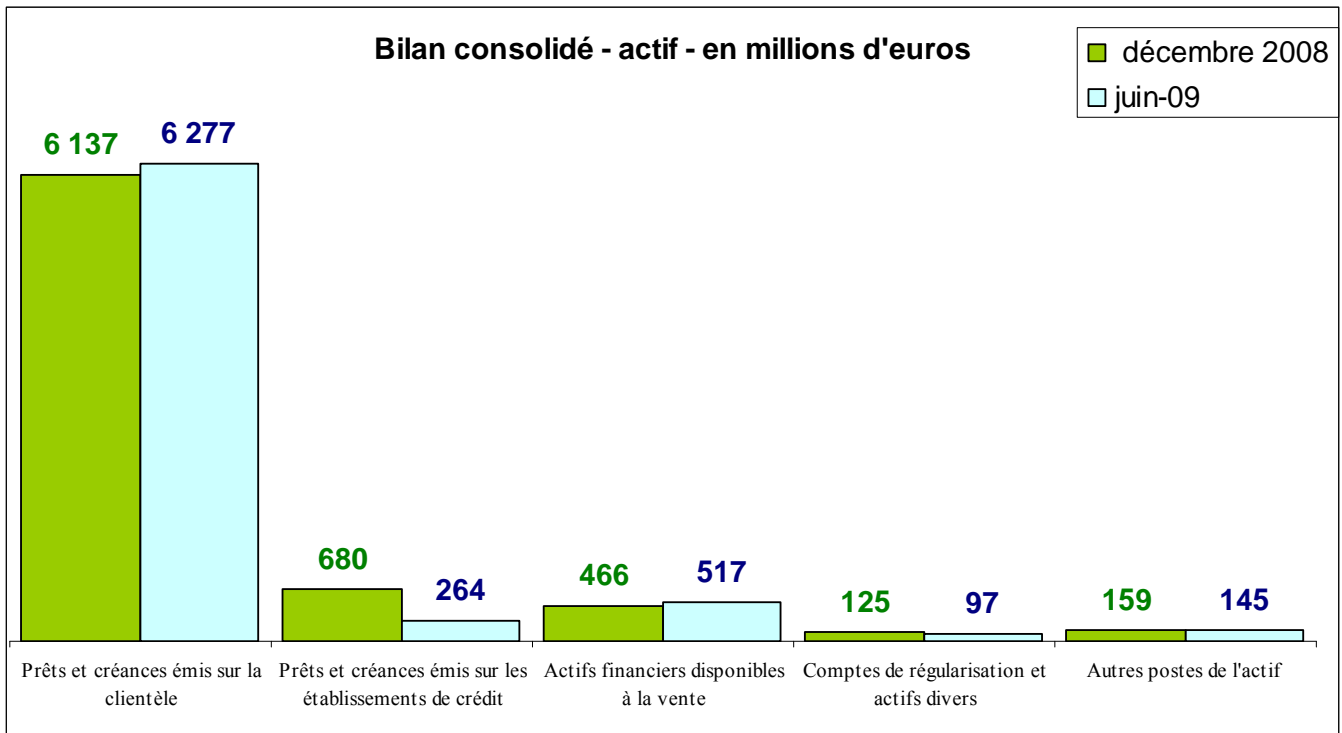
II. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

Les tableaux détaillés sont présentés au début de la partie : « Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2009 ».

□ LE BILAN CONSOLIDE

Le total du Bilan **consolidé** arrêté au 30 juin 2009 s'établit à 7 300 millions d'euros, en diminution de 3,5 % par rapport à décembre 2008.

A l'Actif :



L'activité clientèle constitue toujours la principale source de progression du bilan :

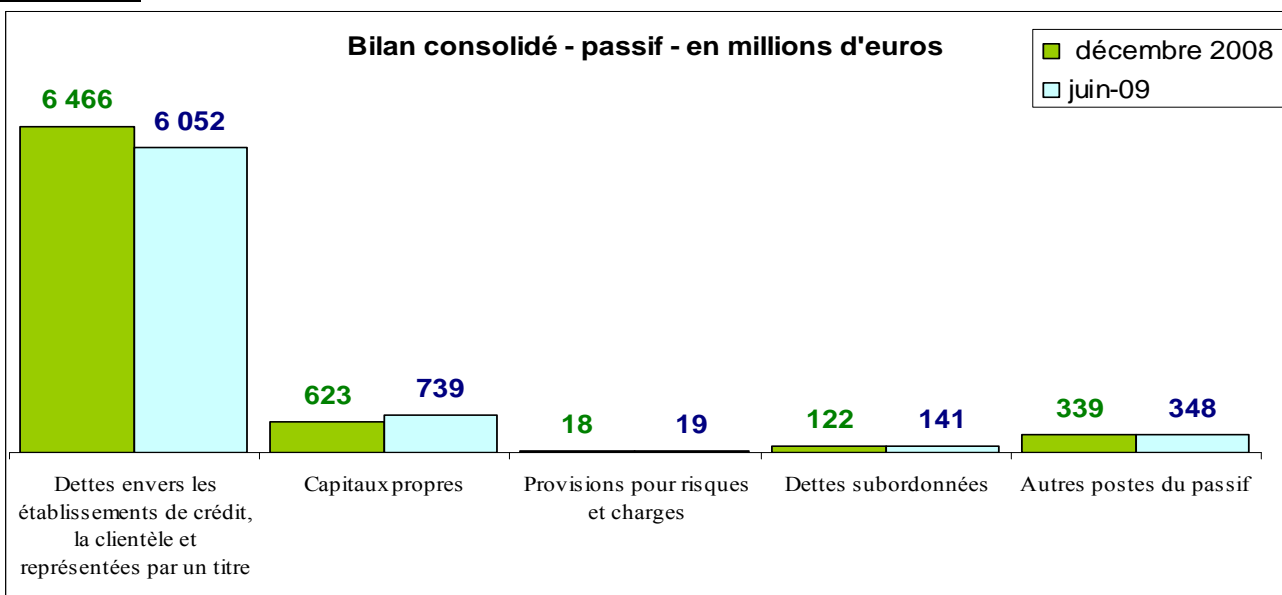
→ Elle se traduit dans le poste « **Prêts et créances sur la clientèle** », qui représente 86,0 % du total bilan. En hausse de 2,3 %, il atteint 6 277 millions d'euros, net des provisions. Il bénéficie du niveau soutenu, dans le contexte actuel, des réalisations de près de 502 millions d'euros. Les réalisations des crédits à l'habitat représentent 189 millions d'euros contre 253 millions d'euros au 30 juin 2008.

Parmi les autres postes de l'actif, il convient de noter :

→ les « **prêts et créances sur les établissements de crédits** » : le niveau au 30 juin 2009 (264,0 millions d'euros) retrouve un niveau comparable à celui de juin 2008 (233,1 millions d'euros), contre 679,8 millions d'euros au 31 décembre 2008, avec des placements réalisés par la Caisse Régionale auprès de Crédit Agricole S.A..

→ les « **actifs financiers disponibles à la vente** » : ils atteignent 516,9 millions d'euros en hausse de 11,0 %, cette hausse traduisant l'évolution des valorisations des participations.

Au Passif :



Quatre postes principaux permettent d'assurer le financement des prêts et créances émis sur la clientèle pour un total de 6 277 millions d'euros :

→ En premier lieu, le poste « **Dettes envers les établissements de crédits** » : il atteint 4 150,0 millions d'euros, en diminution de 17,4 %. Il comprend notamment :

- les « avances miroirs », qui représentent 50 % des ressources d'épargne collectées par la Caisse Régionale et remontées à Crédit Agricole S.A.. Ce poste progresse en même temps que la collecte bancaire clientèle.
- les « avances traditionnelles » qui représentent 50 % des prêts sur avances antérieurs au 1er janvier 2005 ; cet encours diminue au rythme de l'amortissement des crédits correspondants.
- les « avances globales », que la Caisse Régionale peut solliciter auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le 1^{er} janvier 2005, à hauteur maximale de 50 % des nouvelles réalisations de crédits amortissables de 24 mois ou plus.

→ En second lieu, les « **Dettes envers la clientèle** » : ce poste atteint 1 331,3 millions d'euros au même niveau qu'en décembre 2008 (+0,1 %). Cette variation résulte de la progression des comptes créditeurs de la

clientèle (DAT) tandis que les comptes créditeurs de la clientèle à vue (DAV) restent stables.

→ Puis les « **Passifs financiers à la juste valeur par résultat** » : il s'agit principalement des BMTN structurés pour une valeur nominale égale à 210 millions d'euros.

→ Enfin, les « **Dettes représentées par un titre** » : ce poste représente 571 millions d'euros au 30 juin 2009, en forte hausse de +422,2 % en raison d'un recours plus fort aux CDN interbancaires.

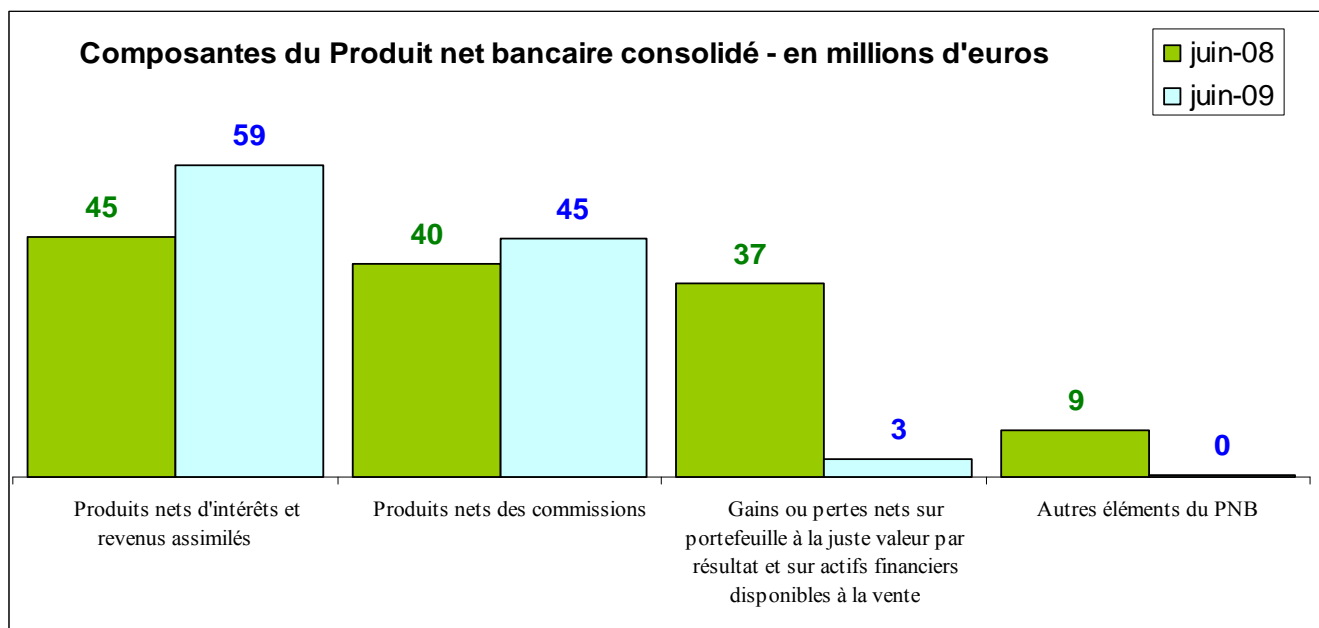
L'autre poste important des ressources du Bilan correspond aux « Capitaux propres – part du groupe » pour 739,3 millions d'euros, en hausse de +18,6 %.

Cette progression provient d'une part de la hausse des réserves consolidées par l'effet de l'affectation du résultat 2008, et d'autre part des gains ou pertes latents ou différés, qui passent de -79,8 millions d'euros à 24,7 millions d'euros. Cette hausse s'explique par la variation de valorisation des « **actifs financiers disponibles à la vente** » notamment avec la valorisation du titre SAS Rue La Boétie (confère note 5.2).

□ **LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

◆ **LE PRODUIT NET BANCAIRE**

Le Produit Net Bancaire **consolidé** atteint 107,3 millions d'euros au 30 juin 2009, en diminution de 18,2 % par rapport à juin 2008.



→ les « **Intérêts et Produits ou charges nets assimilés** » : augmentent de 29,4 % à 59,0 millions d'euros. Cette évolution résulte :

- de l'accroissement des produits, principalement issus des prêts à la clientèle,
- de la forte baisse des charges liées au refinancement de ces prêts, dont une partie subit les effets favorables de la baisse des taux des marchés financiers.

→ les « **Produits nets des commissions** » : il s'agit des commissions et facturations liées au développement commercial sur les activités de collecte et de services. Ce poste atteint 44,9 millions d'euros, en hausse de 11,3 % (+4,6 millions d'euros). Cette progression résulte pour partie du transfert des commissions

d'assurance décès invalidité dans cette rubrique, pour 8,3 millions d'euros (contre 7,9 millions d'euros au 30 juin 2008 dans la rubrique « Produits et Charges des autres activités »). En retraitant 2008 de ce transfert, la rubrique passe de 47,7 millions d'euros à 44,9 millions d'euros, en baisse de 2,8 millions d'euros. Cette variation se justifie par la baisse des commissions et facturations sur la collecte (lié à l'effet baisse des taux) non compensée par la légère hausse des commissions et facturations sur les services (+0,5 %).

→ les « **gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat** » et « **sur actifs financiers disponibles à la vente** » diminuent fortement de 33,3 millions d'euros, à 3,3 millions d'euros. Ce poste est impacté d'une part par la baisse

des dividendes reçus par la Caisse Régionale (notamment de la SAS Rue la Boétie : 9,9 millions d'euros en 2009 contre 20,3 millions en 2008) et d'autre part par la variation des plus ou moins-values de cession sur les titres disponibles à la vente (- 11,1 millions d'euros en 2009 contre +10,9 millions d'euros en 2008).

→ Les autres éléments du PNB représentent globalement 0,3 million d'euros, contre 8,9 millions d'euros en juin 2008. En retraitant l'année 2008, des commissions d'assurance décès invalidité (à hauteur de 7,9 millions d'euros) transférées dans la rubrique « Produits nets des commissions », l'agrégat ressort à 1,0 million d'euros.

◆ CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

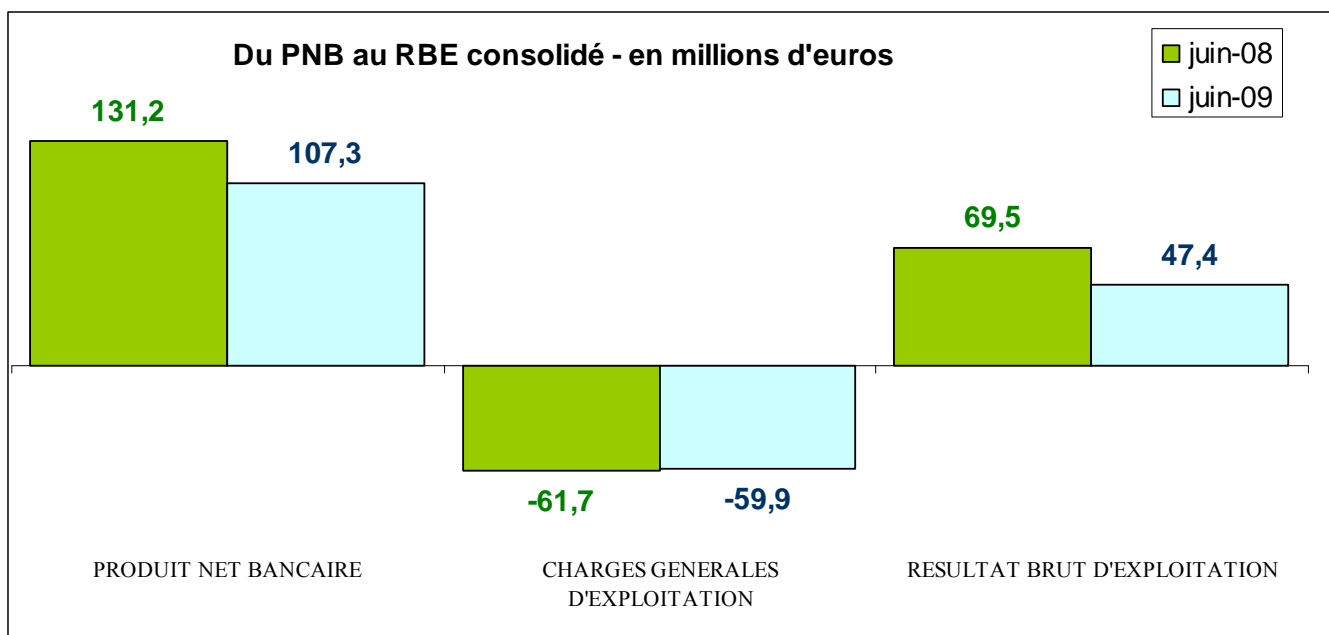
Les **charges générales d'exploitation consolidées** atteignent 57,9 millions d'euros au 30 juin 2009, en baisse de -2,9 %. Cette évolution se partage entre :

→ les **frais de personnel**, en légère diminution de 0,8 % : avec l'évolution courante des rémunérations et des charges sociales atténuée par la baisse de

l'intéressement et de la participation en lien avec la baisse des résultats.

→ les **autres frais administratifs**, en baisse de -6,2% : ce taux traduit la maîtrise de ce type de frais.

Les **dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles**, représentent 2,0 millions d'euros en recul de 3,6 %.



◆ DU RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION AU RESULTAT CONSOLIDE

→ Calculé sur **base consolidée**, le coefficient d'exploitation ressort à 55,83 % en juin 2009, contre 47,03 % en juin 2008 et 60,96 % en décembre 2008.

→ Ce niveau de **Résultat Brut d'Exploitation** permet de supporter :

- un **Coût du Risque** de - 25,2 millions d'euros (+71,1 % par rapport à juin 2008) soit + 10,5 millions d'euros sur la période avec le renforcement des provisions pour risques sur base collective, et des provisions pour risques individuels. Les risques sont néanmoins maîtrisés avec un taux de créances douteuses et litigieuses à 2,67 % (contre 2,56 % en décembre 2008) et un taux de couverture en augmentation à 68,8 % (contre 67,4% au 31 décembre 2008). La Caisse Régionale a ainsi renforcé son taux de couverture globale des risques crédits (Encours des provisions individuelles et collectives sur Encours de Crédits Bruts) qui s'établit à 2,83 % contre 2,68 % au 31 décembre 2008 dans le contexte du ralentissement économique.
- **L'impôt sur les bénéfices** de 3,6 millions d'euros contre 14,2 millions d'euros en juin 2008. Cette baisse provient notamment du recul du résultat

imposable en relation avec la baisse du résultat d'exploitation,

- et de dégager un **Résultat net (part du groupe)** de 18,8 millions d'euros (-53,6 % par rapport au 30 juin 2008), conforme aux prévisions.

→ La baisse du **Résultat net consolidé - part du groupe** par rapport au **résultat social** de -5,6 millions d'euros s'explique notamment :

- par les effets de la variation de valorisation des instruments financiers classés en « Actifs et Passifs à la juste valeur par résultat » pour +2,2 millions d'euros,
- par la neutralisation dans les comptes consolidés des reprises de provisions sur les titres disponibles à la vente pour -15,1 millions d'euros,
- par la neutralisation des moins-values de cession constatées dans les comptes sociaux à hauteur de +3 millions d'euros, pour des vendus/achetés sur des titres hybrides,
- et par l'impact de la fiscalité différé pour +4,8 millions d'euros.

III. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT (COMPTES SOCIAUX)

Les tableaux détaillés sont présentés au début de la partie : « Comptes sociaux intermédiaires résumés au 30 juin 2009 ».

□ LE BILAN SOCIAL

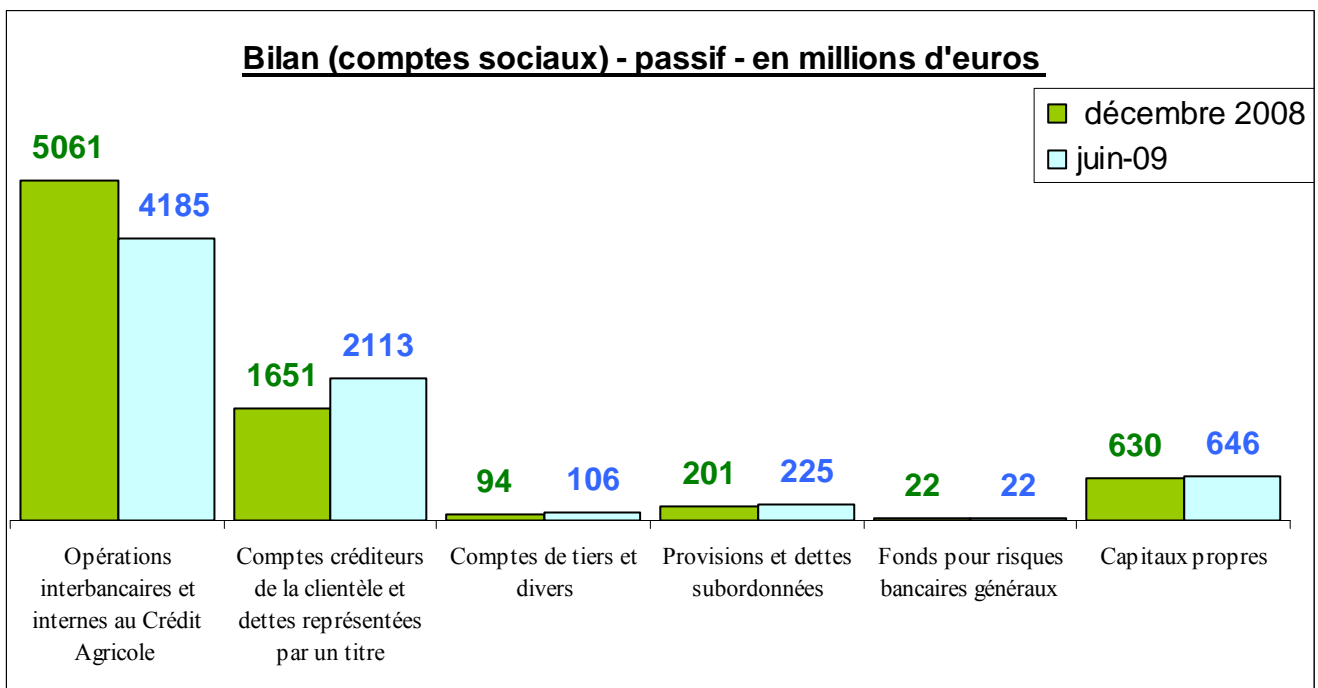
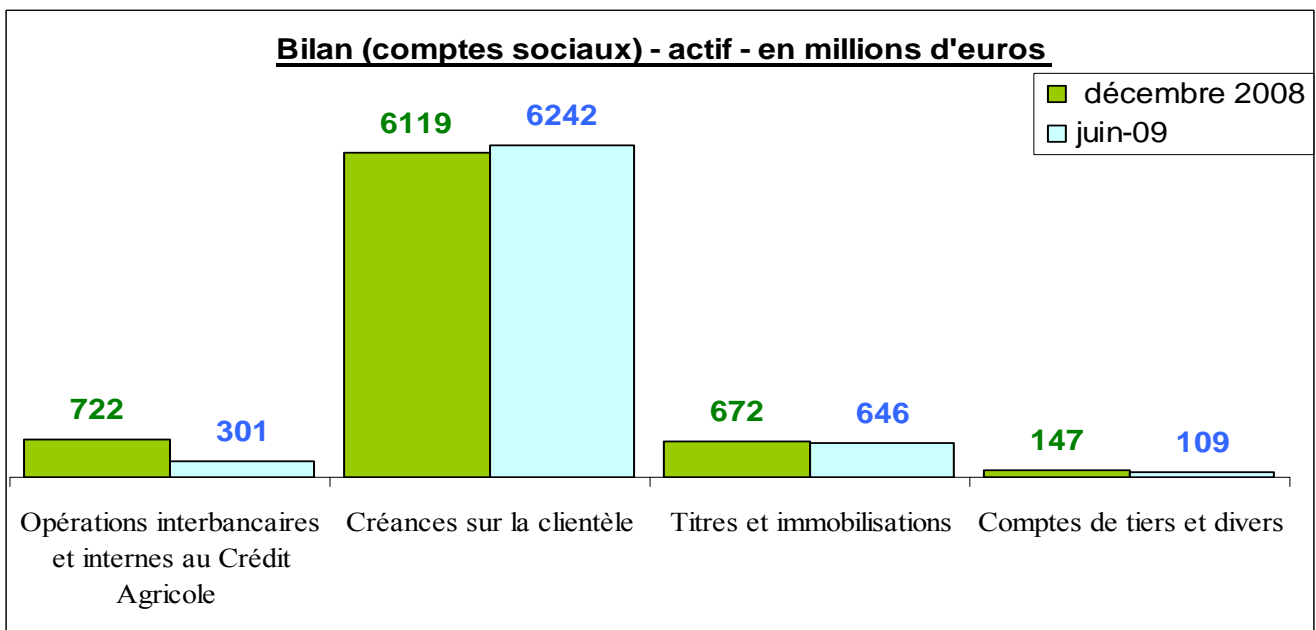
Le total du Bilan **social** au 30 juin 2009 est de 7 298 millions d'euros, soit 99,9 % du Bilan consolidé. Ainsi, les commentaires présentés ci-dessus valent aussi pour l'analyse du Bilan social. En particulier, nous retrouvons :

- à l'Actif, la part prépondérante des « créances sur la clientèle », et la baisse des opérations internes au Crédit Agricole,
- au Passif, les deux principaux postes qui refinancent les créances à la clientèle, avec la baisse des « opérations interbancaires et internes

au Crédit Agricole » (- 17,3 %), et par conséquent le recours plus important aux dettes représentées par un titre, tandis que les comptes créditeurs de la clientèle sont stables.

Notons également au Passif :

- la hausse du poste « provisions et dettes subordonnées », qui fait suite à l'émission en cours d'année de 20 millions de Bons à Moyen Terme Négociables Subordonnés.
- La hausse des capitaux propres, avec la mise en réserves du résultat conservé de 2008.



Au 30 juin 2009, **l'écart entre le total bilan social et le total bilan consolidé** s'explique principalement par la valorisation des titres de participation, des OPCVM et

des BMTN structurés minorées de l'effet des impôts différés.

❑ **LE COMPTE DE RESULTAT (COMPTE SOCIAL)**

Le **Produit Net Bancaire social** est en légère diminution (-1,3%) pour s'établir à 115,5 millions

d'euros au 30 juin 2009.

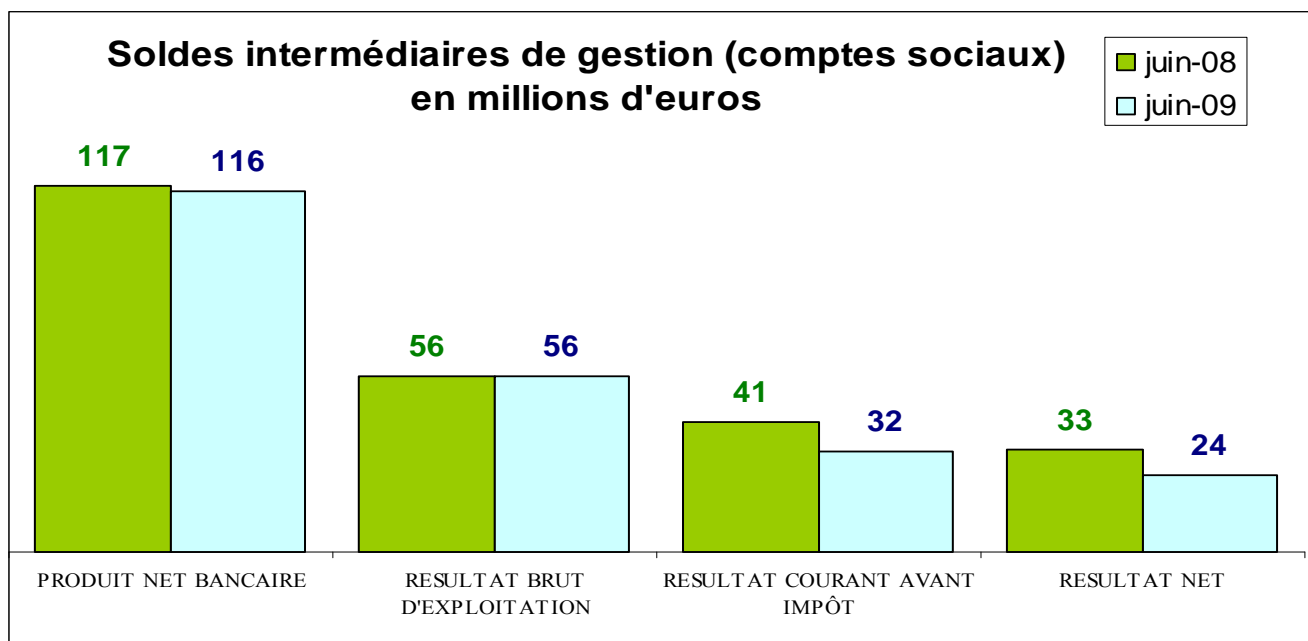
→ le développement des activités commerciales et le PNB issu de la gestion pour compte propre et la transformation n'ont pas permis de compenser totalement la baisse du dividende perçu de la SAS Rue la Boétie.

ainsi une dégradation du contexte économique. Le taux de couverture s'affiche à 68,8 % contre 67,4 % au 31 décembre dernier. La Caisse Régionale a ainsi renforcé son taux de couverture global des risques crédits (encours des dépréciations et provisions individuelles et collectives sur encours bruts) qui s'établit à 2,83 % contre 2,68 % au 31 décembre 2008.

→ les « **Charges de Fonctionnement** » sont sous contrôle, en baisse de -2,7 % contribuant à la stabilité du Résultat Brut d'Exploitation.

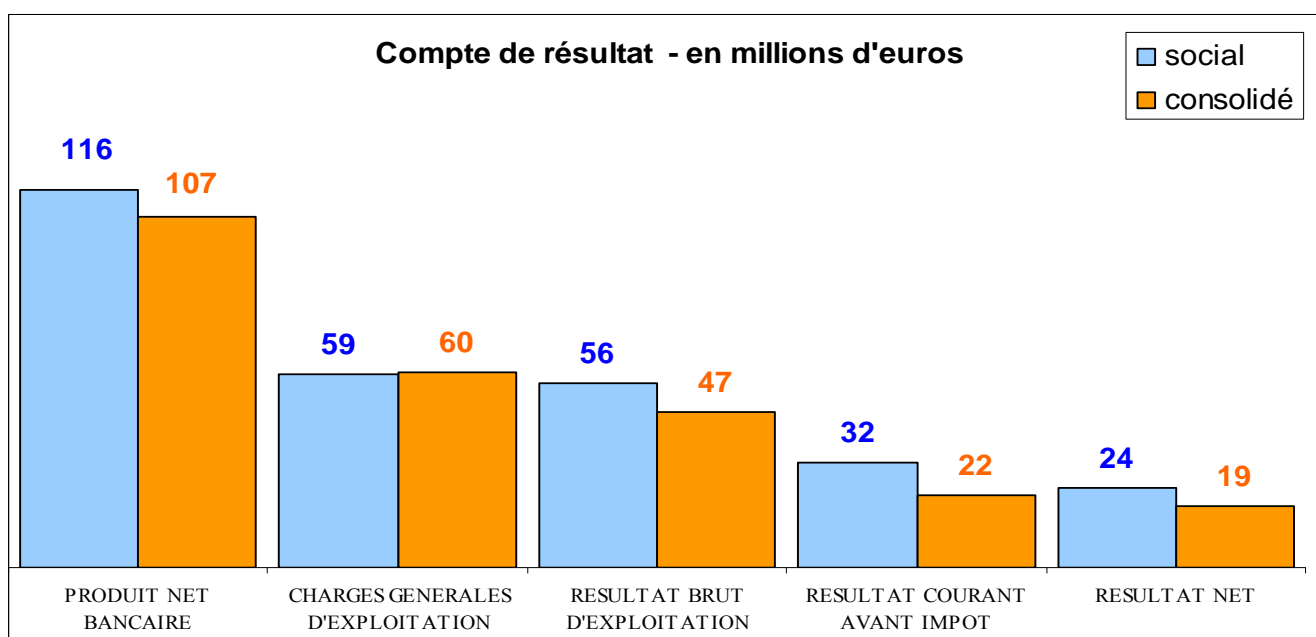
→ la charge d'impôt sur les sociétés ressort à 8,0 millions d'euros, en lien avec l'incidence de la variation des gains et pertes latents sur OPCVM.

→ Le « **coût du risque** » atteint 23,7 millions d'euros avec un taux de créances douteuses et litigieuses à 2,67 % (contre 2,56 % à fin décembre 2008) traduisant



Le graphique suivant illustre les progressions comparables des soldes intermédiaires de gestion entre

les comptes sociaux et les comptes consolidés.



LES FACTEURS DE RISQUES

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif interne de la Caisse Régionale du Morbihan, mis en œuvre par tous les acteurs, intervenants de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

Les principales catégories de risques auxquels la Caisse Régionale du Morbihan est exposée sont :

- **Les risques de crédit et de contrepartie** : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- **Les risques de marché** : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché. Ainsi, cette partie traitera :
 - o du risque de change,
 - o du risque de taux,
 - o du risque de prix.

□ LE RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan poursuit une politique rigoureuse de gestion des risques et un provisionnement prudent.

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

• **Politique de Gestion du risque Crédit**

La politique de gestion et de suivi des risques de crédit s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques de la Caisse Régionale et dans le respect des réglementations en vigueur s'appliquant à la distribution du crédit et au suivi des risques.

La politique mise en œuvre par la Caisse Régionale en la matière est définie par le Conseil d'Administration et formalisée dans un document énonçant des principes d'actions clairement établis relatifs à la sélection des dossiers (politique d'intervention, instruction des crédits et système décisionnel), à la diversification des risques (divisions et partage des risques), à la sécurité des crédits (politique de garanties, réalisation et gestion des crédits), au suivi des risques, au contrôle interne et aux procédures d'information.

Au-delà de sa stratégie d'optimisation de la qualité de la gestion de ses risques, la Caisse Régionale applique notamment les exigences réglementaires issues des règlements 93-05 et 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, des règles internes au Groupe Crédit Agricole S.A. et les recommandations du Comité de Bâle.

• **Organisation de la fonction risque**

L'organisation de la Caisse Régionale permet essentiellement, sous le contrôle des Organes Sociaux et de la Direction Générale, de surveiller étroitement les évolutions du portefeuille et des contreparties, et

- **Les risques de liquidité** : risques structurels de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements.

Une partie développera spécifiquement les politiques de couverture mises en œuvre à la Caisse Régionale du Morbihan.

Ensuite, afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont également fournies concernant **les risques opérationnels**.

Enfin, concernant **les risques de non-conformité**, il convient de se reporter au Rapport annuel du Président relatif au Contrôle Interne.

d'optimiser les processus de notation, de détection et de traitement des risques.

L'organisation du traitement du risque né a évolué en 2008 et permet de cadencer le traitement du risque de contrepartie en fonction de l'ancienneté de l'anomalie par un service centralisé et spécialisé.

L'organisation risque de la Caisse Régionale comprend un secteur risque regroupant le recouvrement amiable, contentieux et le pilotage des risques.

Le contrôle permanent de la Caisse Régionale au travers du contrôleur central des Risques crédit apporte un regard indépendant et vérifie la bonne tenue du dispositif global.

• **Méthodes et systèmes de mesure des risques**

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notations internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a défini, mis en œuvre son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A..

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

• **Dispositif de surveillance**

La Caisse Régionale du Morbihan dispose d'une politique Crédit qui encadre les risques de crédit. En synthèse cette politique précise :

- les processus d'engagement,
- les règles de division des risques et de territorialité.

La Caisse Régionale développe son activité de crédits à la clientèle sur l'ensemble des marchés présents sur le département du Morbihan.

De manière ponctuelle et dans le respect des règles de territorialité définies par le Groupe Crédit Agricole dans son guide réglementaire (IV-3-A - mise à jour mai 2003), ce cadre peut être dépassé : droit de suite, financement en pool avec d'autres entités du Groupe.

La politique d'intervention de la Caisse Régionale est déclinée par marché :

- Particuliers,
- Agriculture,
- Professionnels,
- Entreprises et IAA,
- Collectivités publiques,
- Promotion immobilière.

L'organisation commerciale s'appuie sur la gestion par portefeuille des clients. Une analyse précise de la solvabilité, de la capacité de remboursement de l'emprunteur, ainsi que la cohérence du projet sont examinés systématiquement.

L'analyse de la solvabilité financière des contreparties s'appuie sur la notation déployée sur l'ensemble des marchés. Celle-ci est effectuée avec les outils référencés pour chaque marché par le Groupe Crédit Agricole, conformément aux recommandations du Comité de Bâle.

Parallèlement, la Caisse Régionale développe des outils de score d'octroi et de pré-autorisation sur les différents marchés, dans la mesure où ces outils satisfont aux recommandations du Comité de Bâle.

Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Concernant les engagements détenus par la Caisse Régionale les limites sont fixées par marché et par nature d'opérations.

Le principe de l'unicité de la relation commerciale est affirmé : toutes les entités appartenant à un même groupe de risques sont gérées dans une seule agence. Si une entité relève du marché des entreprises, l'ensemble du groupe de risques est géré en Centre d'affaires.

La Caisse Régionale ne pourra pas prendre sur une seule contrepartie un risque qui dépasse 5 % de ses Fonds Propres réels (au sens RSE - Ratio de Solvabilité Européen) net de Foncaris.

Dès lors que la limite est dépassée, toute décision de nouveau financement relève d'une décision du bureau du Conseil d'Administration sur recommandation et après avis du Comité des Engagements.

Le total des grands risques (ceux qui dépassent 10 % des Fonds propres) ne doit pas dépasser 8 fois le montant des fonds propres.

Les grands risques concernés par les aspects réglementaires, ainsi que ceux qui dépassent 5 millions d'euros avant application des principes de pondération, font l'objet d'un rapport au moins annuel au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

Ainsi, dans le cas de risques importants dépassant des limites contractualisées, la Caisse Régionale présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A..

Après examen, au sein d'un Comité ad hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse Régionale du Morbihan (en général à 50 %).

La Caisse Régionale du Morbihan a déterminé pour une période de 6 ans (2007-2013) le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris. Ce seuil s'établit à 25 millions d'euros.

Tous les dossiers garantis par Foncaris, ou éligibles, sont présentés une fois par an au Bureau du Conseil d'Administration.

En cas de défaut effectif, la Caisse Régionale du Morbihan est indemnisée à hauteur de la proportion de sa perte résiduelle couverte (généralement 50 %) après mise en jeu des sûretés et épuisements de tous les recours. Les encours concernés par Foncaris s'élèvent à 234,4 millions d'euros pour une garantie à hauteur de 115,9 millions d'euros.

Revue de portefeuille et suivi sectoriel

Le suivi sectoriel mensuel permet de suivre par branche d'activité l'exposition risque de la Caisse Régionale et de déclencher des investigations complémentaires si besoin, il permet en outre d'infléchir la politique crédit de la Caisse Régionale.

Sont concernées les filières agricoles (lait, porc,...) professionnelles (santé, commerce, bâtiment,...), entreprises (transports, services,...) et concernant les particuliers le suivi est effectué suivant les catégories socio-professionnelles.

La surveillance s'exerce aussi grâce à la réalisation régulière de revues de portefeuille effectuées par les Directions chargées des Risques et des Crédits portant sur les plus grosses contreparties, les risques latents détectés notamment à partir des indicateurs issus des données Bâle II et les dossiers sensibles ou douteux litigieux.

Suivi des contreparties défaillantes

Le système de surveillance des contreparties s'appuie sur des processus normalisés de traitement des risques avérés, par des spécialistes intégrés au sein de la Direction des Crédits puis au-delà de seuils définis (ancienneté et montant de l'anomalie) des services Risques.

Le portefeuille des risques de crédit bénéficie d'un pilotage, issu des données extraites du système d'information. L'évolution de la situation des risques pour la Caisse Régionale, par marché (approche détaillée) et par secteur géographique (agences et secteurs d'agences) et le suivi des indicateurs clés sont mis en évidence dans les tableaux de bord mensuels analysés par la Direction Générale et de tous les acteurs concernés, notamment par les Directions chargées des Finances et des Risques, de la Distribution, des Crédits et des Contrôles Périodiques et Permanents. Les chiffres-clés de la situation des risques et les passages en pertes sont présentés au Conseil d'Administration à la fin de chaque semestre civil. A périodicité régulière, notamment avant chaque arrêté de fin de semestre civil, un Comité stratégique des Risques présidé par le Directeur Général examine l'évolution des indicateurs clés de la Caisse Régionale ainsi que ceux des zones de vulnérabilité et décide de toute action propre à corriger une dégradation ou à optimiser les résultats.

Les contreparties gérées au quotidien par le réseau ou par des services spécialisés du Siège, selon la typologie des dossiers, font l'objet notamment d'une surveillance.

Celle-ci se traduit particulièrement par :

- la réalisation régulière de revues de portefeuille effectuées par les Directions chargées des Risques et des Crédits portant sur les plus grosses contreparties, les risques latents détectés notamment à partir des indicateurs issus des données Bâle II et les dossiers sensibles ou douteux litigieux,
- et par des interventions directes auprès des gestionnaires sur certains types de dossiers ou pour certaines filières présentant un niveau de risques importants pour la Caisse Régionale.

Processus de suivi des risques

A périodicité mensuelle, un Comité des Risques présidé par le Directeur des Finances et des Risques étudie et émet des recommandations sur les dossiers importants et difficiles.

A périodicité trimestrielle, un Comité de pilotage et des usages BALE II étudie les évolutions des notations et les impacts des évolutions éventuelles du domaine.

La Caisse Régionale optimise son action en s'appuyant sur les apports d'informations et d'usages issus de la réforme Bâle II, et notamment sur les systèmes de notations internes. Une communication complète et régulière est effectuée auprès de la Direction Générale et du Conseil d'Administration sur le déploiement des outils et processus Bâle II.

Ainsi, la gestion des concepts constitués par les groupes de risques, les classes et segments de notation et le défaut, ainsi que la constitution des bases d'historisation sont opérationnelles, sur la base des cahiers des charges validés avec Crédit Agricole S.A.. La Caisse Régionale actualise en permanence la cartographie de ses risques sur la banque de détail (notamment, les particuliers, les agriculteurs, les professionnels).

La banque des entreprises bénéficie d'un système de notation spécifique fonctionnant en mode récurrent validé par Crédit Agricole S.A., s'appuyant sur un outil intégrant une note financière et une note qualitative corrigée par la taille du chiffre d'affaires, pour les entreprises, pour les professionnels de l'immobilier et pour les collectivités publiques.

Le système de surveillance des contreparties s'appuie aussi sur des processus normalisés de détection et de gestion des comptes et des crédits en anomalie, de détection des risques potentiels et de traitement des risques latents ou avérés, par des spécialistes intégrés au sein du réseau ou des services centraux.

La couverture des risques crédit est assurée au-delà de la couverture individualisée par la constitution d'une provision collective pour risque crédit correspondant aux cumuls des pertes attendues (calculées sur les données issues de Bâle II) sur les contrats non douteux litigieux portant des notations dégradées révélatrices de fortes probabilités de défaillance à un an, à la fois pour la banque de détail et pour la banque des entreprises.

Cette provision est complétée par un FRBG spécifique destiné à assurer la couverture des risques des plus importantes contreparties de la Caisse Régionale.

• Politique de gestion du Risque de contrepartie

La Caisse Régionale du Morbihan dispose d'une politique annuelle qui encadre les risques de contrepartie sur titres et dérivés. En synthèse, cette politique précise :

- la nature des engagements autorisés :
 - ⇒ swaps,
 - ⇒ cash,
 - ⇒ swaps intermédiation clientèle.
- les contreparties autorisées :
 - ⇒ en priorité, les contreparties du Groupe Crédit Agricole,
 - ⇒ éventuellement, des contreparties Hors Groupe - mais recommandées par le Groupe central.
- la limite maximale autorisée par contrepartie, tant en swaps qu'en cash, calculée à partir du montant total des fonds propres de la contrepartie (5 % du total : capital social + réserves + report + bénéfice de l'exercice).

- des limites globales de contreparties : maximum 2 500 000 000 € équivalent 1 an, dont maximum 40 % hors Groupe.
- les modalités de suivi et de reporting, avec notamment :
 - ⇒ présentation une fois par an au minimum au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du Morbihan,
 - ⇒ présentation régulière au Comité de Trésorerie de la Caisse Régionale du Morbihan, (minimum trimestrielle),
 - ⇒ présentation une fois par trimestre à l'Organe Central, au titre de la déclaration des risques interbancaires.

Au 30 juin 2009, les engagements sur les contreparties interbancaires hors Groupe Crédit Agricole représentent moins de 5 % du total des swaps, dont moins de 3 % sur la plus forte contrepartie. Les contreparties concernées ont toutes une notation supérieure à A.

• Les créances douteuses et litigieuses

L'encours des Créances Douteuses et Litigieuses augmente, à 168,8 millions d'euros au 30 juin 2009 contre 158,7 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Dans le même temps, l'encours total de créances en brut progresse de 3,3 %. En conséquence, le taux de Créances Douteuses et Litigieuses s'établit à 2,67 % à fin juin 2009, contre 2,56 % à fin décembre 2008.

Les créances douteuses et litigieuses sont dépréciées à hauteur de 116,0 millions d'euros. Ainsi, le taux de couverture s'établit à 68,8 % en juin 2009, contre 67,4% en décembre 2008.

• Les grands risques

Depuis le 1^{er} janvier 1999, les critères de déclaration des grands risques ont été abaissés : à 25 % des fonds propres nets pour les crédits consentis à un même emprunteur, et à 10 % des fonds propres nets pour les crédits ne devant pas globalement dépasser 8 fois les fonds propres nets. Un seul dossier est à déclarer dans le cadre de ce dispositif, pour un montant correspondant à 16,60 % des fonds propres nets de la Caisse Régionale.

• Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux sur les plus grands emprunteurs (comptes sociaux)

En 2001, la Caisse Régionale a décidé de doter un Fonds pour Risques Bancaires Généraux destiné à couvrir les risques exceptionnels non avérés sur les 20 plus grands emprunteurs. Il s'agit de constituer une provision sur les engagements nets (engagements bruts minorés des garanties Foncaris et autres) des 20 plus grands emprunteurs.

Au 30 juin 2009, comme au 31 décembre 2008 et au 30 juin 2008, le stock de provisions FRBG sur les plus grands emprunteurs est de 22,35 millions d'euros.

• La provision pour risques collectifs

En 2005, la Caisse Régionale a constitué une nouvelle Provision pour Risques Collectifs (PRC), dotée à hauteur de 34,7 millions d'euros au 31 décembre 2005. Au 31 décembre 2006, le montant de cette provision est passé à 37,8 millions d'euros, puis à 41,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 et à 58,9 millions d'euros au 31 décembre 2008. Au 30 juin 2009, le montant de cette provision est passé à 62,8 millions d'euros.

• Le ratio BALE II

Le **Ratio de Solvabilité Européen (R.S.E.)** est désormais remplacé par le ratio BALE II. Calculé sur

base consolidée, il est estimé à 10,36 % au 30 juin 2009 (en cours de validation) contre 8,52 % pour fin décembre 2008 (pour une norme minimale de 8 %).

□ LE RISQUE DE MARCHES

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux de change,
- les taux d'intérêts,
- le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

La gestion des risques de marchés repose à la fois sur un dispositif central au sein du Groupe CREDIT AGRICOLE, et sur un dispositif local, propre à la Caisse Régionale du Morbihan.

Au niveau central

La Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marchés à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

Les principaux organes de suivi des risques de marchés de niveau Groupe sont :

- le Comité des Risques Groupe (CRG),
- le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR),
- le Comité Normes et Méthodologies.

Au niveau de la Caisse Régionale

Le principal organe de suivi des risques de marchés de niveau local est le Comité de Trésorerie.

- il se réunit au minimum une fois par mois,
- il associe le Directeur Général, le Directeur Adjoint, le Directeur Financier, le Responsable du Secteur Finances, le Trésorier, le Gestionnaire Actif/Passif, et le Responsable du Pôle Gestion Financière des Coopérations Bretonnes,
- le responsable du Contrôle Permanent et le contrôleur des risques financiers accèdent à l'ensemble des dossiers présentés et des comptes-rendus,
- le Comité traite l'ensemble des sujets relatifs aux risque de prix, risque de taux, risque de liquidités, risque de contrepartie,
- pour chaque nature de risques, le Comité intervient sur les définitions des politiques annuelles, pour validation en Conseil d'Administration, sur les suivis et révisions des limites, sur les opérations à effectuer.

Au niveau des filiales

La Caisse Régionale détient les filiales suivantes :

- SAS QUATRE HORIZONS :
 - o présidée par Mr Hubert BRICHART, Directeur Général de la Caisse Régionale,
 - o dirigée par Mr Arnaud PHELIP, Directeur Commercial de la Caisse Régionale,
 - o détenue à 75 % par la Caisse Régionale du Morbihan,
 - o le total Bilan au 31 octobre 2008 est de 578 milliers d'euros,
 - o le commissariat aux comptes est assuré par EURA AUDIT Cabinet BAUGAS,

- o son activité principale consiste à commercialiser des voyages,
- o cette filiale n'est pas concernée par le risque de marchés.

- SCI KER ATLANTICA :

- o la gérance est assurée par Mr Hubert BRICHART, Directeur Général de la Caisse Régionale,
- o détenue à 99,5 % par la Caisse Régionale du Morbihan,
- o le total Bilan au 31 décembre 2008 est de 8,9 millions d'euros,
- o le commissariat aux comptes est assuré par EURA AUDIT Cabinet BAUGAS,
- o cette SCI porte un immeuble qui héberge les équipes d'études informatiques du GIE ATLANTICA,
- o cette filiale n'est pas concernée par le risque de marchés.

- SCI de KERANGUEN :

- o la gérance est assurée par Mr Hubert BRICHART, Directeur Général de la Caisse Régionale,
- o détenue à 99,89 % par la Caisse Régionale du Morbihan,
- o Le total Bilan au 31 décembre 2008 est de 21,0 millions d'euros,
- o le commissariat aux comptes est assuré par EURA AUDIT Cabinet BAUGAS,
- o cette SCI porte des immeubles qui hébergent le Siège et certaines agences de la Caisse Régionale,
- o cette filiale n'est pas concernée par le risque de marchés.

- SCI L'IMMOBILIERE DE KERANGUEN :

- o la gérance est assurée par Mr Hubert BRICHART, Directeur Général de la Caisse Régionale,
- o détenue à 99,99 % par la Caisse Régionale du Morbihan,
- o le total Bilan au 31 décembre 2008 est de 328 milliers d'euros,
- o cette SCI qui portait des appartements qui ont été tous cédés dans les années précédentes est en phase de dissolution,
- o cette filiale n'est pas concernée par le risque de marchés.

- SAS MORBIHAN PARTICIPATIONS :

- o présidée par Mr Hubert BRICHART, Directeur Général de la Caisse Régionale,
- o détenue à 100,00 % par la Caisse Régionale du Morbihan,
- o le total Bilan au 31 janvier 2009 est de 130 milliers d'euros,
- o le commissariat aux comptes est assuré par EURA AUDIT Cabinet BAUGAS,
- o son activité consiste à prendre des participations dans toute société liée à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan,
- o cette filiale n'est pas concernée par le risque de marchés.

- SARL SOCIETE de DEVELOPPEMENT du PORT du CROUESTY :

- o la gérance est assurée par Mr Hubert BRICHART, Directeur Général de la Caisse Régionale,

- détenue à 99,97 % par la Caisse Régionale du Morbihan,
- le total Bilan au 31 mars 2009 est de 185 milliers d'euros,
- le commissariat aux comptes est assuré par EURA AUDIT Cabinet BAUGAS,
- son activité consiste à prendre des participations dans des programmes immobiliers du Morbihan,
- cette filiale n'est pas concernée par le risque de marchés.
- EURL KERIMMO :
 - la gérance est assurée par Mr Jean CORLAU, cadre de la Caisse Régionale,
 - détenue à 100 % par la Caisse Régionale du Morbihan,
 - le total Bilan au 31 mars 2009 est de 100 milliers d'euros,
 - son activité consiste à mettre en relation des promoteurs immobiliers et des acquéreurs potentiels de bien immobiliers. La société ne porte aucun actif immobilisé.
 - cette filiale n'est pas concernée par le risque de marchés.

Un reporting complet est réalisé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de chaque filiale en présence du Commissaire aux comptes.

• **Risque de change**

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse Régionale du Morbihan n'est pas concernée par le risque de change.

• **Risque de taux**

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts.

Objectif et politique du risque de taux

Les objectifs de la gestion du risque de taux d'intérêts global sont actualisés au minimum une fois par an dans le cadre de la politique annuelle de gestion du risque de taux. Il s'agit au final de s'assurer :

- d'une mesure régulière de l'exposition aux risques de taux,
- et de la mise en œuvre des actions nécessaires pour réduire si besoin cette exposition, après prise en compte dans l'analyse :
 - ⇒ des phénomènes saisonniers,
 - ⇒ des autres politiques en cours (avances globales, déficit),
 - ⇒ de l'inversion possible du sens des GAPS,
 - ⇒ du contexte de taux et de marché,
- de la comparaison du coût de portage de la couverture par rapport au coût réel du risque de taux auquel est exposée la Caisse Régionale

Les sources de l'exposition de la Caisse Régionale au risque de taux résident essentiellement dans l'activité crédit (qui représente plus de 80% de l'actif du bilan) et dans les modes de refinancement mis en œuvre au passif, qui ne sont pas exactement adossés en termes de durée et /ou de nature de taux.

Méthodologie du risque de taux

L'outil de mesure du risque de taux d'intérêt global est l'outil national CRISTAUX II, déployé dans la Caisse Régionale en cours d'année 2008, et qui remplace

désormais la précédente version CRISTAUX I. Les GAPS sont ainsi désormais calculés mensuellement.

Le périmètre concerné par la gestion du risque de taux d'intérêt global couvre la totalité du bilan et du hors bilan.

La méthode utilisée pour le suivi du risque de taux d'intérêt global est la méthode de détermination des GAPS de taux, dans une approche GAPS statiques.

Les indicateurs de mesure utilisés sont les GAP taux fixe et les GAPS inflation.

Les hypothèses et modèles d'écoulement appliqués correspondent aux conventions d'écoulement nationales, conformément aux recommandations de Crédit Agricole S.A..

Les sources des données sont pour l'essentiel directement ou indirectement les données comptables (interfaces éventuels).

L'outil est alimenté par le Pôle Gestion Financière des coopérations Bretonnes. A cette occasion, les contrôles de premiers degrés sont effectués :

- rapprochement avec le Bilan et Hors Bilan comptables,
- rapprochement Collecte/Crédits/Fonds Propres,....

Les contrôles de second degré, premier niveau sont réalisés par le service « Gestion Financière et Trésorerie » rattaché au Département des Finances et des Risques.

Les contrôles de second degré sont réalisés :

- directement au sein de Crédit Agricole S.A. qui exploite les données dans le logiciel Cristaux pour calculer les GAPS,
- et au sein de la Gestion Financière, qui analyse et vérifie les retours de Crédit Agricole S.A. : niveau et évolution des GAPS.

Le dispositif de limites du risque de taux est révisé au minimum une fois par an.

Jusqu'en 2008, les recommandations de Crédit Agricole S.A. en matière de limites de GAPS étaient les suivantes :

- mesure d'un GAP global statique = GAP Taux Fixe + x % Gap Inflation (ou x % est un indice de corrélation fourni par Crédit Agricole S.A.),
- limite de ce GAP global à 1 % du Produit net bancaire les trois premières années, puis 2 % au-delà (voire respectivement 2 % et 3 % si mesure GAP mensuel et Comité Actif Passif trimestriel).

La Caisse Régionale du Morbihan respectait ces recommandations, et se fixait des objectifs complémentaires de surveillance du risque, notamment contenir sur 10 années l'impact d'une variation des taux de 1 % dans une fourchette de 1,5 % à 2 % du Produit Net Bancaire d'intérêts, soit 0,9 % à 1,2 % du Produit Net Bancaire total.

Dans le cadre du passage de CRISTAUX I à CRISTAUX II, Crédit Agricole S.A. demande que les Caisses Régionales prennent en compte de nouvelles recommandations en termes de limites, à savoir, pour un choc de taux de 200 pb :

- un cumul de l'impact sur les GAPS actualisés inférieur à 10 % des fonds propres prudentiels,
- sur douze mois, un impact sur les GAPS inférieur à 4 % du PNB et à 10 % du RBE.

Cette évolution des recommandations Crédit Agricole S.A. a déjà fait l'objet d'une présentation à la Direction Générale au Comité de Trésorerie de Décembre 2008, et s'est traduite par une actualisation de la politique et du dispositif de limites, qui a été présentée pour

validation lors du Conseil d'Administration du 20 mars 2009.

Gestion du risque de taux

La gestion du risque de taux s'appuie sur les principales étapes suivantes :

- une fois par an au minimum, le Conseil d'Administration valide la politique annuelle du risque de taux, qui actualise notamment les limites recommandées par Crédit Agricole S.A.,
- à périodicité régulière (trimestrielle en 2008, et passage prévu en mensuelle fin 2009), le gestionnaire actif-passif actualise le calcul des GAPs de taux, et confronte les résultats aux limites recommandées,
- les résultats de chaque calcul de GAPs sont présentés et commentés en Comité de Trésorerie, en présence de la Direction Générale. Des opérations liées aux couvertures sont éventuellement proposées,
- la Direction Financière est chargée de veiller à la mise en œuvre des opérations de couverture éventuellement validées, en relation avec le Trésorier de la Caisse Régionale. Il est rendu compte de ces opérations au Comité de Trésorerie suivant,
- au-delà de la validation de la politique annuelle, une information au Conseil d'Administration est assurée au minimum une fois par an, conformément aux prescriptions réglementaires. Le Directeur Financier assure cette information.

Le Comité de Trésorerie, qui procède à l'analyse régulière des résultats du risque de taux et à la validation des opérations proposées liées aux couvertures, se réunit à fréquence mensuelle (et plus souvent si besoin en fonction de l'actualité des marchés financiers).

Le Responsable des Contrôles Permanents et de la Conformité est également informé régulièrement par l'intermédiaire du Tableau de Bord de la Gestion Financière, qui reprend les principaux éléments d'exposition et de respect des limites en matière de risques de taux.

Exposition au risque de taux

La dernière mesure du risque de taux présentée en Comité de Trésorerie en mai 2009 correspond au calcul trimestriel de fin mars 2009.

Il s'agit du calcul des GAPs, synthétique Taux fixe, en approche statique, à partir de CRISTAUX II.

Les résultats obtenus sont les suivants :

En M€	2009	2010-2014	2015-2019
GAP EUR	-226	+13	-27

Ainsi, les calculs mettent en évidence la faiblesse des GAPs, inférieurs à -120 millions d'euros pour chaque année au-delà de 15 mois (moins de 70 millions d'euros pour 10 années cumulées).

Sur la base du GAP à fin 2009 de -226 millions d'euros, la sensibilité du PNB à une hausse des taux de la zone euro de 1 % correspond à un impact de 2,2 millions d'euros, soit 1 % environ du PNB.

En cas de hausse de 2 % de la courbe des taux euros, l'impact de la valeur actuelle nette de la perte encourue mesurée par les GAPs des dix prochaines années ressort à -4 millions d'euros, soit 0,9 % des fonds propres prudentiels mesurés en décembre 2008.

• **Risque de prix**

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Objectif et politique du risque de prix

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

Les sources de l'exposition de la Caisse Régionale au risque de prix résident essentiellement dans l'activité du placement des excédents de fonds propres, après emplois en immobilisations et titres de participations.

Les objectifs de la gestion du risque de prix consistent à concilier une contribution cible de la gestion des excédents de fonds propres au Produit Net Bancaire de la Caisse Régionale, avec un niveau de risque pris encadré et suivi régulièrement.

Ainsi, la démarche de maîtrise des risques de prix repose sur les principales étapes suivantes :

- une fois par an au minimum, le Conseil d'Administration valide la politique annuelle de placement des excédents de fonds propres, qui actualise notamment :
 - ⇒ l'allocation cible par classe de volatilité,
 - ⇒ la volatilité globale maximale acceptée,
 - ⇒ le PNB cible,
 - ⇒ le PNB résultant de scénario catastrophe,
 - ⇒ les produits et contreparties autorisés,
 - ⇒ les délégations personnalisées de chaque intervenant,
 - ⇒ des limites et seuils d'alerte,
 - ⇒ les opérations autorisées en termes de couvertures.
- chaque semaine au minimum, une réunion associant le Trésorier, le Responsable du Middle Office, le Directeur Financier et le Responsable du Secteur Finances étudie l'ensemble des positions, le respect des limites, les prévisions d'évolutions, ...,
- les valorisations du portefeuille et les situations par rapport aux limites et alertes sont présentées et commentées au minimum chaque mois en Comité de Trésorerie, en présence de la Direction Générale. Des opérations d'achat ou de vente sont éventuellement proposées,
- la Direction Financière est chargée de veiller à la mise en œuvre des opérations d'achat ou de vente validée, en relation avec le Trésorier de la Caisse Régionale. Il est rendu compte de ces opérations au Comité de Trésorerie suivant,
- chaque fois que nécessaire, et au minimum 4 fois par an à l'occasion de la présentation des comptes trimestriels, le Directeur Financier communique sur les résultats de la gestion des excédents de fonds propres auprès du Conseil d'Administration.

Le Responsable des Contrôles Permanents et de la Conformité est également informé régulièrement par l'intermédiaire du Tableau de Bord de la Gestion Financière, qui reprend les principaux éléments d'exposition et de respect des limites en matière de risques de prix.

Mesure et encadrement du risque de prix

L'encadrement des risques de prix de la Caisse Régionale du Morbihan repose sur la combinaison de quatre dispositifs :

- la Value At Risk (VAR),
- le stress scénario,
- les limites en volatilité,
- les seuils d'alerte.

La Value At Risk (VAR)

La VAR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VAR paramétrique. Pour converger avec le standard du Groupe, il est prévu de changer en 2009 de méthodologie afin de calculer une VAR historique.

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VAR sont les suivantes :

- la VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs,
- l'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise,
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VAR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Le calcul de la VAR est réalisé chaque mois, et fait partie du reporting régulier en Comité de Trésorerie et au CPC. Le résultat obtenu est pris en compte dans les propositions d'allocation des ressources, pour s'assurer de rester dans les limites fixées d'expositions aux risques de marchés.

Le stress scénario

Le deuxième élément quantitatif, « stress scénario », complète la mesure en VAR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé,
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes,
- les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Dans les conditions d'allocation cible de la politique 2009 :

- le rendement moyen attendu des excédents gérés est de 2,19 %, devant générer un PNB de 8,6 millions d'euros environ,

- le rendement moyen du scénario catastrophe (selon normes Groupe) était de - 3,9 %, soit une perte de PNB de - 15,5 millions d'euros.

L'écart entre le rendement attendu et le rendement catastrophe correspondait à un manque de PNB de - 24,1 millions d'euros.

Les limites en volatilité

La politique annuelle de gestion des excédents de fonds propres qui encadre les risques de prix précise l'allocation cible de ces excédents. Afin de mieux appréhender les risques, cette allocation cible est présentée par niveau de volatilité, avec les limites clés suivantes à respecter au titre de 2009 :

- un minimum de 30 % des excédents placés sur des supports de volatilité < 1 %,
- un maximum de 40 % des excédents placés sur des supports de volatilité > 6 %,
- avec au maximum 17 % d'allocation sur des supports actions,
- une alerte à la Direction Générale dès que la volatilité globale des placements dépasse 7 %.

Au 1^{er} semestre 2009, l'ensemble des limites a été respecté. La Caisse Régionale a progressivement porté la partie de ses excédents sur des supports de volatilité inférieure à 1 % à plus de 60 %, traduisant clairement sa volonté de réduire son exposition aux risques de marchés.

Le rendement financier moyen au 30 juin 2009 est de 1,9 % (soit un rendement de 7,1 M€). Il convient d'y rajouter le résultat positif d'une couverture, mise en place sur les fonds propres et dénouée en mai 2009, pour + 4,1 M€. Le rendement financier est ainsi porté à 3% (11,3 M€). Au cours du 1^{er} semestre 2009, le stock de plus-values latentes est passé de 3,6 M€ à 6,5 M€.

Les seuils d'alerte

Un 1^{er} niveau d'alerte a été mis en place à partir de l'indicateur de VAR à 1 mois à 99% :

- si VAR = 60% : alerte Direction Générale,
- si VAR = 80% : alerte bureau du Conseil d'Administration,
- si VAR = 100% : alerte Conseil d'Administration.

En complément au dispositif de la VAR, un nouveau dispositif de seuils d'alerte a été mis en place, globalement et titre par titre.

Globalement sur l'ensemble du portefeuille, deux niveaux d'alerte ont été mis en place en cas de baisse :

- le premier critère d'alerte s'appuie sur l'écart entre le résultat financier observé et le rendement attendu, avec deux niveaux d'alerte, lorsque des écarts de + ou - 30 % et + ou - 50 % sont franchis,
- le second critère d'alerte s'appuie sur la survenance du scénario catastrophe, avec deux niveaux d'alerte, lorsque le scénario catastrophe est réalisé à 50 %, puis à 75 %.

A fin juin 2009, la VAR 1 mois à 99% établit un risque à -4,9 millions d'euros. Ce montant représente 20% du scénario catastrophe de CA sa (hors titres d'investissement) et se situe donc bien en-deçà de tous les niveaux d'alertes.

Contrôles et reporting

Ce dispositif de mesure et d'encadrement des risques de prix donne lieu à des contrôles et reporting réguliers :

Au premier degré, le suivi des risques de prix est réalisé quotidiennement, et il donne lieu à un reporting précis chaque semaine, dans le cadre d'une réunion associant le Directeur Financier, le Responsable du Secteur Finances, le Trésorier et le Responsable du Middle

Office. Ainsi, chaque semaine, le reporting traite notamment des points suivants :

- opération Front Office de la semaine,
- position action,
- suivi des placements rendement/risque,
- suivi des limites opérationnelles,
- suivi des marchés.

Une synthèse mensuelle est également réalisée et présentée en présence de la Direction Générale lors du Comité Mensuel de Trésorerie.

Enfin, les éléments clés (allocation, limites, rendement, ...) sont repris chaque mois dans le Tableau de Bord de la Gestion Financière, à destination de la Direction Générale et du Contrôle Permanent.

Au second degré, le Back Office de la Trésorerie, rattaché hiérarchiquement de façon indépendante au Chef Comptable, procède mensuellement à la valorisation de l'ensemble des titres détenus et au rapprochement des différents chiffres avec ceux du Front Office et ceux enregistrés en Comptabilité. Ces contrôles sont formalisés dans le Tableau de Bord du Back Office Trésorerie, qui formalise également le respect des décisions prises (achat ou vente), dans le cadre des délégations données.

□ **LE RISQUE DE LIQUIDITE**

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Objectif et politique du risque de liquidité

Les objectifs de la Caisse Régionale du Morbihan, en tant qu'établissement de crédit, sont de respecter prioritairement les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n°88-01 modifié par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée,
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000,
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Ainsi, une politique de refinancement du déficit (de collecte par rapport aux ressources bilan) est définie chaque année, qui définit notamment les besoins d'accès aux marchés interbancaires et les différentes formes de ressources autorisées, en cohérence avec le programme de notation interne actualisé chaque année : CDN interbancaires, Emprunts en Blancs, BMTN, ...

Cette politique de refinancement complète la politique annuelle de refinancement des crédits sur avances globales, qui traite spécifiquement du recours aux avances globales proposées par Crédit Agricole S.A. dans le cadre des relations financières internes au Groupe, à hauteur maximale de 50 % des réalisations de crédits.

Gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité repose sur l'intervention de plusieurs entités ou comités.

De plus, chaque trimestre, la Caisse Régionale procède au rapprochement formalisé du résultat de la gestion financière et du résultat intégré en comptabilité.

Ce rapprochement fait l'objet d'un reporting dédié lors du Comité Financier trimestriel, qui met en évidence, pour chaque classe de volatilité :

- le résultat comptabilisé,
- le stock de plus-values latentes au 1er janvier,
- le stock de plus-values latentes à la date d'arrêté trimestriel,
- le résultat financier produit par la gestion financière,
- le contrôle : résultat financier = résultat comptable + delta PV latentes + delta provisions éventuelles.

Exposition au risque de prix

La Caisse Régionale est exposée au risque de prix sur l'excédent de ses fonds propres après financement de ses immobilisations et de ses participations. Le montant moyen ainsi exposé ressort à 394 millions d'euros pour l'année 2009 (à rapprocher d'un total bilan supérieur à 7 milliards d'euros).

Le rôle de Crédit Agricole S.A. en matière de gestion globale de la liquidité de la Caisse Régionale.

Le rôle de la Direction Financière de la Caisse Régionale consiste à mettre en œuvre les politiques annuelles validées par le Conseil d'Administration. Cette action s'appuie à la fois sur :

- les réunions hebdomadaires de la Gestion Financière, qui associent le Directeur Financier, le Responsable du Secteur Finances, le trésorier et le gestionnaire actif-passif, et qui permettent d'analyser régulièrement l'évolution des besoins de refinancements et les conditions de marché ; sur la base de ces informations, des propositions de refinancement sont préparées et soumises au Comité de Trésorerie,
- le Comité de Trésorerie, qui associe le Directeur Général, le Directeur Adjoint, la Direction Financière et la Trésorerie, et le Responsable du Pôle Gestion Financière, et qui valide les opérations de refinancement à mettre en œuvre.

La mise en œuvre des politiques de refinancement donnent lieu à des contrôles et reporting réguliers :

Au premier degré, le suivi des risques est réalisé au fil de l'eau, et les opérations réalisées donnent lieu à un reporting précis chaque semaine, comprenant notamment :

- les opérations Front Office de la semaine,
- le suivi des limites opérationnelles,
- le suivi des coûts.

Une synthèse mensuelle est également réalisée et présentée en présence de la Direction Générale lors du Comité Mensuel de Trésorerie.

Au second degré, le Back Office de la Trésorerie, rattaché hiérarchiquement de façon indépendante au Chef Comptable, procède mensuellement à la vérification de l'ensemble des opérations effectuées et au rapprochement des différents chiffres du Front Office et du Back Office Comptabilité.

Pour le déficit, les contrôles sont formalisés dans le Tableau de Bord du Back Office Trésorerie, qui formalise également le respect des décisions prises (achat ou vente), dans le cadre des délégations données. Pour les avances globales, un contrôle hebdomadaire est

formalisé dans le cadre du dispositif de contrôle interne permanent.

Enfin, l'ensemble des politiques donne lieu à un reporting de synthèse des opérations et des respects des limites dans le cadre du tableau de Bord de la Gestion Financière, actualisé chaque mois et adressé à la Direction Générale et au Contrôle Permanent. Ce tableau de bord intègre un développement spécifique concernant l'ensemble des BMTN, avec notamment leur valeur de marché.

Méthodologie de gestion du risque de liquidité

La méthodologie de gestion du risque de liquidité repose sur trois composantes principales :

Le respect du ratio de liquidité CT constitue la première composante.

Les projections des besoins de refinancement à moyen terme constituent la deuxième composante.

Enfin, afin de faire face aux besoins de refinancement CT et MT mis en évidence au travers des deux premières composantes, la Caisse Régionale définit chaque année son programme de refinancement. En 2009, le programme mis en place autorisait un maximum de 3,2 milliards d'euros d'endettement interbancaire, dont 1,2 milliard d'euros maximum de BMTN.

Exposition au risque de liquidité

L'excédent des crédits clientèle par rapport à la collecte clientèle bilancielle représente entre 1,9 et 2 milliards d'euros. Le refinancement de ce déficit de ressources est assuré à la fois par :

- des avances globales de Crédit Agricole S.A., à hauteur du maximum autorisé de 50 % des réalisations crédits,

□ **POLITIQUE DE COUVERTURE**

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les trois approches ci-dessous :

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

En Fair Value Hedge, la Caisse Régionale a classé en micro-couverture :

- les swaps clientèles,
- les swaps sur avances miroirs Crédit Agricole S.A.,
- les swaps sur les CDN interbancaires et emprunts en blanc relatifs à la liquidité.

En Fair Value Hedge, la Caisse Régionale a classé en macro-couverture :

□ **LE RISQUE OPERATIONNEL**

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

- des avances spécifiques : SFEF, CRH et CACB,
- des ressources levées sur les marchés interbancaires, dans le respect du programme de notation annuel,
- éventuellement par des emprunts en blancs ou accords de refinancement interne au Groupe.

Ces ressources prennent principalement la forme de CDN interbancaires. En complément à ces ressources courtes et renouvelées régulièrement, il convient de noter qu'entre avril 2006 et janvier 2007, la Caisse Régionale du Morbihan a émis 210 millions d'euros de BMTN structurés 15 ans, avec une période de 4 ans à taux fixe, puis 11 ans à taux variables conditionnés. Sept BMTN structurés ont été mis en place, avec des conditions différentes, qui se traduisent par des prises de risques opposés, permettant de limiter l'impact négatif en cas de scénarii de taux défavorables.

• **Coefficient de liquidité**

Le **Coefficient de Liquidité**, qui mesure le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois, s'établit à 124 % (en cours de validation par Crédit Agricole S.A.) en juin 2009, pour une norme minimale à 100 %.

Impact de la Crise Financière

La crise financière intervenue en 2008 s'est traduite par un renchérissement des coûts de liquidité, elle est venue impacter la marge d'intermédiation globale de la Caisse Régionale. Cet effet défavorable sur le PNB a été atténué par une politique commerciale adaptée au contexte, qui a notamment privilégié la collecte de produits bilanciels auprès de la clientèle. Ainsi, près de 270 millions d'euros (encours moyen 2009) de DAT à 5 ans, assurent une ressource bilan de moyen terme en réduction du déficit à financer sur les marchés monétaires.

- les swaps relatifs à la couverture du risque de taux.

Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêts à taux variable. Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

La Caisse Régionale du Morbihan n'a aucun swap classé en Cash Flow Hedge.

Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 30 juin 2009, la Caisse Régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

Objectif et politique du risque opérationnel

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A. et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Pilotage Bâle II réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Adjoint de la Caisse Régionale. Le Management du Risque Opérationnel intervient ponctuellement auprès des Comités de Contrôle Interne et de Direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé mensuellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé trimestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Les entités du périmètre prudentiel consolidé (Caisses Locales et Morbihan Gestion) sont pleinement intégrées dans le dispositif de gestion de la Caisse Régionale. Les GIE ATLANTICA, GIE ATTICA et SNC CA TITRES sont dotés de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance. Le déploiement d'un dispositif au sein des autres filiales entrant dans le périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale est en cours de mise en œuvre selon le calendrier et les recommandations émis par Crédit Agricole S.A..

Le tableau de bord produit mensuellement par le Management du Risque Opérationnel permet la mise sous surveillance des processus et risques les plus coûteux. L'état décrit la nature des risques dans ses composantes Bâloises, par domaine d'activités et types de conséquences financières. Il recense les causes de risques et mentionne les principaux indicateurs de suivi

dans le cadre des limites de risques arrêtées par l'organe exécutif. Le cas échéant, il décrit les plans d'actions correctrices et les alertes émises.

Une quatrième campagne de cartographie des risques est en cours. La formation du réseau de collecte des pertes liées au risque opérationnel a été assurée et une nouvelle campagne d'analyse des scénarii majeurs permettant la détermination de l'Exigence en Fonds Propres de la Caisse Régionale est en cours.

Evolutions en cours d'exercice : constatation en base de risque opérationnel de la partie intérêts liés aux contentieux fiscaux antérieurs et évolution sensible des procédures en assignation intentées par la clientèle (8 nouvelles affaires dont 1 dossier d'environ 100 milliers d'euros. Ces dossiers ont été provisionnés à hauteur des assignations en attente des jugements).

A noter : la jurisprudence actuelle protège davantage les usagers notamment les coemprunteurs et les cautions, d'où les recours plus nombreux devant les tribunaux.

Méthodologie

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels,
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard,
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse Régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, ...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, ...).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « lost distribution approach » qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse Régionale est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques,
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles,
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction Générale et les métiers,
- robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

Assurance et couverture des risques opérationnels

Les dispositifs de couvertures de risques opérationnels par les polices d'assurance sont décrits dans la partie « comptes consolidés » au paragraphe 7.3.7 du rapport annuel.

IV. CERTIFICATS COOPERATIFS D'ASSOCIES ET D'INVESTISSEMENT

□ NOTATIONS

Les notes du Crédit Agricole du Morbihan pour 2009 sont les suivantes :

	Standard and Poors-Adef	Moody's
émissions à court terme	A1 +	+ P1
émissions à moyen et long terme	AA -	Aa1
émissions à moyen et long terme subordonnées	A +	Aa2

Cette notation traduit la solidité financière du Crédit Agricole du Morbihan accentuée par son appartenance au Groupe Crédit Agricole.

□ LES CERTIFICATS COOPERATIFS D'ASSOCIES

En fin d'année 2001, la Caisse Régionale du Morbihan a émis 876 760 Certificats Coopératifs d'Associés, souscrits en totalité par Crédit Agricole S.A. au prix unitaire de 67,6 euros (dont 15,25 euros de nominal). Les CCA représentent 16 % des titres totaux constitutifs

du capital social de la Caisse Régionale du Morbihan (Parts sociales, CCI et CCA).

Pour l'exercice 2008, il a été versé un dividende de 2,56 euros par titre. Sur le cours d'émission de 67,6 euros, cette rémunération correspond à un rendement de 3,79%.

□ LES CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT

Après trois émissions (1988-1991-1994), la Caisse Régionale du Morbihan compte 1 796 694 Certificats Coopératifs d'Investissement, représentant 33 % des titres constitutifs du capital social au 30 juin 2009.

Pour l'exercice 2008, il a été versé un dividende de 2,56 euros par titre. Sur le cours moyen annuel de 2008, cette rémunération correspond à un rendement de 5,29 %.

□ INFORMATIONS RELATIVES A L'UTILISATION DU PROGRAMME DE RACHAT CCI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-211 DU CODE DE COMMERCE

Au titre du contrat de liquidité confié par la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan à CA Chevreux, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- au 31 décembre 2007 : 1 278 titres pour 99 032,22 euros,

- au 30 juin 2008 : 7 702 titres pour 352 520,54 euros,
- au 31 décembre 2008 : 13 059 titres pour 326 475,01 euros,
- au 30 juin 2009 : 13 490 titres pour 326 458,00 euros.

V. PERSPECTIVES 2009

Dans un contexte économique relativement attentiste, les résultats commerciaux de la Caisse Régionale du Morbihan sont sensiblement conformes aux prévisions. Ils permettent au Crédit Agricole du Morbihan de poursuivre le développement de son activité commerciale sur les crédits, la collecte et les services en accompagnant notamment les projets de l'économie morbihannaise et bretonne. Le Crédit Agricole du Morbihan dispose de plusieurs atouts pour aborder 2009 : une assise financière solide et confirmée, une maîtrise de ses charges et de ses risques, la poursuite

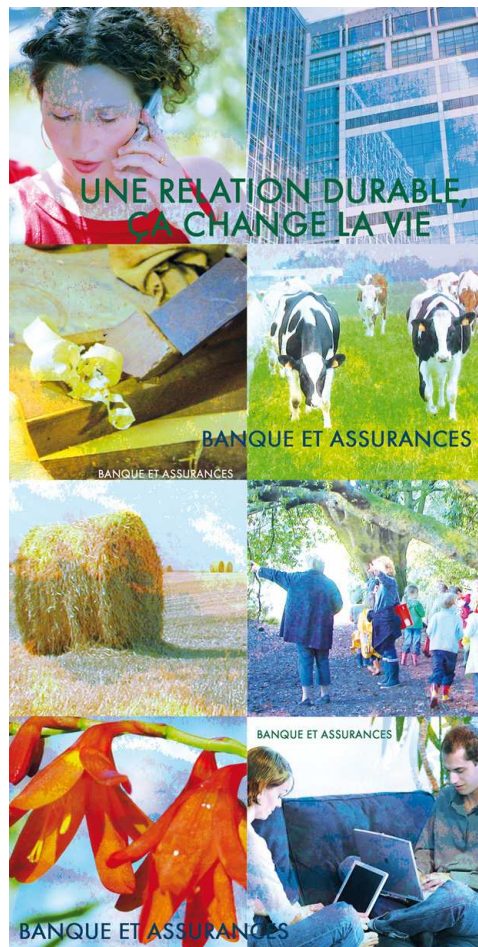
de la mise en œuvre opérationnelle de coopérations renforcées entre Caisses Régionales Bretonnes et un Plan Moyen Terme est en cours, orienté « satisfaction client et compétitivité de l'Entreprise ».

Les perspectives de résultats sur le second semestre renforcent la capacité d'intervention du Crédit agricole du Morbihan sur son marché qui demeure attractif et sa confiance dans l'avenir avec une évolution favorable de ses performances. Elles s'envisagent dans un contexte financier stabilisé avec des tendances économiques préparant la sortie de crise.

Comptes consolidés intermédiaires

Résumés au 30 juin 2009

**arrêtés par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de
Crédit Agricole du Morbihan en date du 31 juillet 2009**



BANQUE ET ASSURANCES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Notes	30/06/09	31/12/08	30/06/08
Intérêts et produits assimilés	3.1	161 065	330 105	157 508
Intérêts et charges assimilées	3.1	-102 375	-240 211	-112 162
Commissions (produits)	3.2	57 221	94 938	47 845
Commissions (charges)	3.2	-12 287	-16 903	-7 506
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	3 595	-13 347	4 983
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	-279	24 708	31 678
Produits des autres activités	3.5	944	23 812	10 837
Charges des autres activités	3.5	-619	-3 045	-1 972
Produit net bancaire		107 265	200 057	131 211
Charges générales d'exploitation	3.6	-57 902	-117 786	-59 648
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	-1 982	-4 165	-2 056
Résultat brut d'exploitation		47 381	78 106	69 507
Coût du risque	3.8	-25 169	-15 081	-14 709
Résultat d'exploitation		22 212	63 025	54 798
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	112	-274	-110
Résultat avant impôt		22 324	62 751	54 688
Impôts sur les bénéfices	3.10	-3 563	-13 383	-14 220
Résultat net		18 761	49 368	40 468
Intérêts minoritaires		/	/	/
Résultat net-part du Groupe		18 761	49 368	40 468

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	Notes	30/06/09	31/12/08	30/06/08
Ecarts de conversion		/	/	/
Actifs disponibles à la vente (1)		104 469	-289 148	-166 178
Instruments dérivés de couverture		/	/	/
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		104 469	-289 148	-166 178
Quote-part gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		/	/	/
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	3.11	104 469	-289 148	-166 178
Résultat net part du Groupe		18 761	49 368	40 468
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe		123 230	-239 780	-125 710
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		/	/	/
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		123 230	-239 780	-125 710

Les montants sont présentés nets d'impôts

(1) Les Caisses Régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.. Les opérations sur les titres SAS Rue La Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les Caisses Régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue La Boétie.

Les modalités de valorisation du titre SAS Rue La Boétie prévues par la convention de liquidité reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A.. Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses Régionales et de Crédit Agricole S.A. le 19 mars 2009 afin de continuer à refléter l'objet de la société.

En conséquence, la juste valeur des titres SAS Rue La Boétie détenus par la Caisse Régionale du Morbihan s'est trouvée augmentée de 95 737 milliers d'euros (soit une augmentation de 95 588 milliers d'euros pour les réserves recyclables sur actifs disponibles à la vente en net d'impôt).

BILAN ACTIF CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Notes	30/06/09	31/12/08
Caisse, banques centrales		22 853	25 852
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	19 038	17 803
Instruments dérivés de couverture		13 100	4 814
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2 – 5.4	516 858	465 662
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3 – 5.4	264 029	679 771
Prêts et créances sur la clientèle	5.3 – 5.4	6 277 256	6 137 251
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		13 619	17 749
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		7 206	7 131
Actifs d'impôts courants et différés (1)		28 402	44 972
Comptes de régularisation et actifs divers		97 331	125 410
Immeubles de placement	5.7	985	1 006
Immobilisations corporelles	5.8	38 579	39 057
Immobilisations incorporelles	5.8	610	625
Total de l'Actif		7 299 866	7 567 103

(1) Au 31/12/08, cette ligne se décomposait comme suit :
 Actifs d'impôts courants pour 16 022 milliers d'euros,
 Actifs d'impôts différés pour 28 950 milliers d'euros.

BILAN PASSIF CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Notes	30/06/09	31/12/08
Banques centrales		/	/
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	230 570	232 113
Instruments dérivés de couverture		34 147	23 465
Dettes envers les établissements de crédit	5.5	4 150 074	5 026 027
Dettes envers la clientèle	5.5	1 331 332	1 330 381
Dettes représentées par un titre	5.6	570 892	109 318
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		/	/
Passifs d'impôts courants et différés		1 887	/
Comptes de régularisation et passifs divers		81 674	82 933
Provisions	5.9	18 728	17 896
Dettes subordonnées	5.6	141 239	121 575
Total Dettes		6 560 543	6 943 708
Capital et réserves liées		158 458	157 253
Réserves consolidées		537 419	496 558
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		24 675	-79 794
Résultat de l'exercice		18 761	49 368
Total Capitaux Propres part du Groupe	5.10	739 313	623 385
Intérêts minoritaires		10	10
Total du Passif		7 299 866	7 567 103

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Réserves liées au capital	Elimination des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1er janvier 2008	75 504	82 676	-182	448 022	209 354	58 370	873 744	/	873 744
Variation de capital	467	/	/	/	/	/	467	/	467
Variation des titres auto détenus	/	/	-204	/	/	/	-204	/	-204
Dividendes versés en 2008	/	/	/	-9 836	/	/	-9 836	/	-9 836
<i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</i>	467	/	-204	-9 836	/	/	-9 573	/	-9 573
Affectation du résultat au 31 décembre 2007	/	/	/	/	/	-58 370	-58 370	/	-58 370
Variation des primes et réserves	/	/	/	58 370	/	/	58 370	/	58 370
Variation des gains et pertes comptabilisés en directement en capitaux propres	/	/	/	/	-166 178	/	-166 178	/	-166 178
Résultat au 30 juin 2008	/	/	/	/	/	40 468	40 468	/	40 468
Autres variations	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Capitaux propres au 30 juin 2008	75 971	82 676	-386	496 556	43 176	40 468	738 461	/	738 461
Variation de capital	-894	/	/	/	/	/	-894	/	-894
Variation des titres auto détenus	/	/	-114	/	/	/	-114	/	-114
<i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</i>	-894	/	-114	/	/	/	-1 008	/	-1 008
Variation des primes et réserves	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Variation des gains et pertes comptabilisés en directement en capitaux propres	/	/	/	/	-122 970	/	-122 970	/	-122 970
Résultat du 2 ^{ème} semestre 2008	/	/	/	/	/	8 900	8 900	/	8 900
Autres variations	/	/	/	2	/	/	2	/	2
Capitaux propres au 31 décembre 2008	75 077	82 676	-500	496 558	-79 794	49 368	623 385	/	623 385
Affectation du résultat au 31 décembre 2008	/	/	/	/	/	-49 368	-49 368	/	-49 368
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2009	75 077	82 676	-500	496 558	-79 794	/	574 017	/	574 017
Variation de capital	1 190	/	/	/	/	/	1 190	/	1 190
Variation des titres auto détenus	/	/	15	/	/	/	15	/	15
Dividendes versés en 2009	/	/	/	-8 100	/	/	-8 100	/	-8 100
<i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</i>	1 190	/	15	-8 100	/	/	-6 895	/	-6 895
Variation des primes et réserves	/	/	/	49 368	/	/	49 368	/	49 368
Variation des gains et pertes comptabilisés en directement en capitaux propres (1)	/	/	/	/	104 062	/	104 062	/	104 062
Résultat au 30 juin 2009	/	/	/	/	/	18 761	18 761	/	18 761
Autres variations	/	/	/	-407	407	/	/	/	/
Capitaux propres au 30 juin 2009	76 267	82 676	-485	537 419	24 675	18 761	739 313	/	739 313

(1) dont une augmentation de juste valeur des réserves recyclables liées à l'augmentation de la juste valeur des titres SAS Rue La Boétie de 95 588 milliers d'euros (cf. tableau Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale du Morbihan y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	1 ^{er} semestre 2009	1 ^{er} semestre 2008	2008
Résultat avant impôts	22 324	54 688	62 751
dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	2 010	2 088	4 226
dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	/	/	/
dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	24 503	13 988	8 014
quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	/	/	/
Résultat net des activités d'investissement	-112	-271	-107
Résultat net des activités de financement	3 374	1 934	4 998
intérêts courus non échus (créances et dettes rattachées)	-2 902	-598	-316
autres éléments non monétaires	4 292	3 115	-17 990
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	31 165	20 256	-1 175
flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (1)	-980 285	363 200	956 631
flux liés aux opérations avec la clientèle (2)	-161 961	-257 849	-257 163
flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (3)	460 970	-243 323	-224 303
flux liés aux autres opérations affectant des actifs disponibles à la vente	59 310	65 274	90 576
flux liés aux autres opérations affectant des actifs détenus à échéance	-1	/	/
flux liés aux autres opérations affectant des immeubles de placement	-7	-14	23
flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	26 254	-9 290	-31 200
impôts versés	9 516	-2 757	-16 431
autres éléments non monétaires liés aux normes IFRS	/	/	/
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-586 204	-84 759	518 133
Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	-532 715	-9 815	579 709
flux liés aux participations non consolidées (2)	-1 729	-819	-63 209
Flux liés aux filiales	/	10	-22 992
flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 377	-3 273	-5 222
Total flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-3 106	-4 082	-91 423
flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (4)	-6 910	-9 605	-7 495
autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (5)	16 029	28 380	25 629
Total flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	9 119	-18 775	18 134
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	/	/	/
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-526 702	4 878	506 420
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	495 490	-10 930	-10 930
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	25 767	17 210	17 210
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (6)	469 723	-28 140	-28 140
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-31 212	-6 052	495 490
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	22 830	17 757	25 767
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (6)	-54 042	-23 809	469 723
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	-526 702	4 878	506 420

- (1) Au cours du 1^{er} semestre 2009, il y a eu des émissions d'emprunts en blanc avec Crédit Agricole S.A. pour 230 millions d'euros et des tombées d'échéance pour 965 millions d'euros. En 2008, ces émissions étaient de 1 660 millions d'euros contre des tombées d'échéance de 895 millions d'euros.
- (2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du 1^{er} semestre 2009, cet impact net porte principalement sur l'acquisition d'une participation SACAM AVENIR pour un montant de 1 570 milliers d'euros,
- (3) Au cours du 1^{er} semestre 2009 il y a eu des souscriptions de certificats de dépôts négociables interbancaires pour 1 103 millions d'euros couvrant des échéances de 639 millions d'euros,
- (3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale :
- le paiement des dividendes 2008 versés par la Caisse Régionale aux Certificats Coopératifs d'Investissement pour 4 599 milliers d'euros,
 - le paiement des dividendes 2008 versés par la Caisse Régionale aux Certificats Coopératifs d'Associés pour 2 244 milliers d'euros,
 - la variation au cours du 1^{er} semestre 2009 du capital social des Caisses Locales pour 1 190 milliers d'euros.
- (5) Au cours du 1^{er} semestre 2009 il y a eu une émission de dettes subordonnées pour 20 000 milliers,
- (6) Cette ligne est composée du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains » tel que détaillés en note 5.3 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour » tel que détaillés en note 5.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et méthodes applicables dans le Groupe

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés semestriels résumés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2009.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers de la Caisse Régionale du Morbihan au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions de la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de cette information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliquée à un rapport financier intermédiaire.

Elles ont été également complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/08 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1^{er} juin 2007 (CE n°611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant le paiement fondé sur des actions,
- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. La 1^{ère} application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par la Caisse Régionale du Morbihan. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par la Caisse Régionale du Morbihan sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8,
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt,
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions,
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients,
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE n° 1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel,
- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à

la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du résultat global est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes,

- Les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n°53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir,
- Les amendements des normes IAS 27 et IFRS 1, issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°69-2009), relatifs au coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée,
- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70-2009). Il est à noter que la date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°69-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.

Le Groupe n'attend pas d'effet significatif de cette application sur son résultat et sa situation nette.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2009.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de la Caisse Régionale du Morbihan et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse Régionale sont reproduites dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, les régimes de retraites et autres avantages sociaux, les dépréciations durables, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Périimètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale du Morbihan et ceux de toutes les

sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

Le détail du périmètre de consolidation est le suivant :

- Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE du MORBIHAN,
- Morbihan Gestion consolidé selon la méthode de l'intégration globale avec un pourcentage de contrôle et d'intérêt de 99,96%,
- Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan :

Caisses locales	Adresse	Président
Allaire	Route de Redon 56350 Allaire	M. Pierre-Yves ROBERT
Auray	1, rue Barré 56400 Auray	M. Jean-Claude GUERNEVE
Baud	Place du Champ de Foire 56150 Baud	M. Gilles LE PEIH
Belle Ile	2, rue Carnot 56360 Le Palais	M. Roger MAZILLER
Belz	Rue du Docteur Laennec 56550 Belz	M. Jean-Jacques GUILLERMIC
Cléguérec	9, rue du Stade 56480 Cléguérec	M. Marc PERAN
Elven	Place du Lurin 56250 Elven	Mme. Angèle DAVID
Le Faouet	2, rue Poher 56320 Le Faouet	Mme. Elise PERON
La Gacilly	6, place du Général de Gaulle 56200 La Gacilly	M. Yannick MAHEAS
Gourin	5, rue Famille Bouchard 56110 Gourin	M. Hervé LE FLOC'H
Grandchamp	Place de la Mairie 56390 Grandchamp	Mme. Béatrice LEVEILLE
Guéméné-sur-Scorff	1, rue du Palais 56160 Guéméné S/Scorff	M. André JAFFRE
Guer	Place du champ de Foire 56380 Guer	M. Philippe RENIMEL
Guiscriff	3, rue du terrain des sports 56560 Guiscriff	M. Jean-Claude HUIBAN
Hennebont	27, Avenue de la Libération 56700 Hennebont	M. Hervé LE TORTOREC
Josselin	1, rue Saint Michel 56120 Josselin	M. Hervé BRULE
Locminé	6, place Joseph Richard 56500 Locminé	M. Robert LE CLEZIO
Malestroit	3, Faubourg St Julien 56140 Malestroit	M. Christian LE GAL
Mauron	10, place de la Mairie 56430 Mauron	M. Bernard MARCADE
Muzillac	1, place du Marché 56190 Muzillac	M. Joseph BROHAN
Ploemeur	10, rue Saint Bieuzy 56270 Plœmeur	M. André LE CLOEREC
Ploermel	22, place de la Mairie 56800 Ploermel	M. Noël DANILO
Plouay	3, place de la mairie 56240 Plouay	M. Eric LE FOULER
Pluvigner	9 et 11, place Saint Michel 56330 Pluvigner	Mme. Catherine SAINT-JALMES
Pontivy	5, avenue Napoléon 1er 56300 Pontivy	Mme. Jeanne AUFFRET
Pont-Scorff/Quéven	Rue du Général de Gaulle 56620 Pont Scorff	M. Marcelle JACQUIN
Riantec	1, rue de Kerduran 56670 Riantec	M. Patrick GUERIZEC
Questembert	2, place du Général de Gaulle 56230 Questembert	M. Patrice LE PENHUIZIC
Quiberon	19, rue de la Gare 56170 Quiberon	M. Gilbert BOURON
La Roche-Bernard	6, rue des écoles 56130 La Roche Bernard	M. Alain GUIHARD
Rochefort-en-Terre	Rue Françoise d'Amboise 56220 Malansac	M. Gérard JOUNEUX
Rohan	4, place de la Mairie 56580 Rohan	M. Martial GRIGNON
Saint-Jean-Brévelay	16, rue de Rennes 56660 St Jean-Brévelay	M. Joseph ROBIN
Sarzeau	Place des Trinitaines 56370 Sarzeau	M. Yannick CONAN
La Trinité Porhoet	15, place du Martray 56710 La Trinité Porhoet	M. Denis PERRAULT
Vannes	22, rue Thiers 56000 Vannes	M. Jean Nic ALIX
Theix	7, place de la Liberté 56450 Theix	M. André MOISAN
Saint Avé/Ménimur	10, rue Duguesclin 56890 Saint Avé	M. Joseph LORIC
Lanester	164 bis, rue Jean Jaurès 56600 Lanester	M. Daniel EZANNO
Lorient	34, rue du Port 56100 Lorient	M. Raymond LE DOUR
Carnac	50, rue Saint Cornely 56340 Carnac	M. Alain DREANO
Vannes-Ouest	Av. Général Borgnis Desbordes 56000 Vannes	M. Christian TALGORN
Arradon	2, rue des Frères Mithouard 56610 Arradon	M. Philippe LE COROLLER
Séné	2, allée des Vosges Centre du Poulfanc 56860 Séné	M. Pascal BEROULE
Guidel	7, place de Polignac 56250 Guidel	M. Christian GICQUELAY

3 Notes relatives au compte de résultat

3.1. Produits et charges d'intérêts

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08	30/06/08
Sur opérations avec les établissements de crédit	584	2 304	1 184
Sur opérations internes au Crédit Agricole	11 750	18 199	7 606
Sur opérations avec la clientèle	141 911	289 840	140 460
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	/	59	50
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	169	441	216
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	6 648	19 262	7 992
Sur opérations de location-financement	/	/	/
Autres intérêts et produits assimilés	3	/	/
Produits d'intérêts (1) (2)	161 065	330 105	157 508
Sur opérations avec les établissements de crédit	/	-19	-13
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-70 858	-185 036	-90 564
Sur opérations avec la clientèle	-11 974	-19 321	-8 612
Actifs financiers disponibles à la vente	-158	-38	-21
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	/	/	/
Sur dettes représentées par un titre	-3 500	-10 163	-2 508
Sur dettes subordonnées	-3 330	-4 937	-1 916
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-12 555	-20 697	-8 528
Sur opérations de location-financement	/	/	/
Autres intérêts et charges assimilées	/	/	/
Charges d'intérêts	-102 375	-240 211	-112 162

(1) dont 2 473 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2009 contre 5 223 milliers d'euros au 31 décembre 2008 et 2 876 milliers d'euros au 30 juin 2008.

(2) dont 2 080 milliers d'euros correspondant à des rétrocessions de bonifications reçues de l'Etat notamment sur les prêts à taux zéro. Ce poste représentait 4 320 milliers d'euros au 31 décembre 2008 et 2 106 milliers d'euros au 30 juin 2008.

3.2. Commissions nettes

(En milliers d'euros)	30/06/09			31/12/08		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	198	-124	74	341	-238	103
Sur opérations internes au Crédit Agricole	10 348	-9 306	1 042	20 863	-11 332	9 531
Sur opérations avec la clientèle	12 361	-88	12 273	25 610	-233	25 377
Sur opérations sur titres	/	-42	-42	/	-37	-37
Sur opérations de change	57	/	57	465	/	465
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	1 749	-685	1 064	3 440	-914	2 526
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (1)	31 373	-2 041	29 332	41 923	-4 095	37 828
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues (1)	1 135	-1	1 134	2 296	-54	2 242
Produits nets des commissions	57 221	-12 287	44 934	94 938	-16 903	78 035

(1) Certaines commissions de prestations de services financiers, jusque là affectées à la rubrique « commissions sur gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues », ont été réaffectées à la rubrique « commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers ». Le montant net de ces commissions s'élève à 217 milliers d'euros au titre du 1^{er} semestre 2009, contre 9 742 milliers d'euros au 31 décembre 2008 et 5 153 milliers d'euros au 30 juin 2008.

Par ailleurs, les commissions sur ADI d'un montant de 7 991 milliers d'euros étaient enregistrées au 31 décembre 2008 et 30 juin 2008 en « produits et charges nets des autres activités » pour un montant respectif de 19 622 milliers d'euros et 8 485 milliers d'euros (confère note 3.5)

Les commissions assimilables à des honoraires pour services rendus sont comptabilisées prorata temporis. Les commissions assimilées à des intérêts sont quant à elles calculées et comptabilisées également prorata temporis selon la durée et le montant de l'instrument concerné.

(En milliers d'euros)	30/06/08		
	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	168	-138	30
Sur opérations internes au Crédit Agricole	9 629	-4 777	4 852
Sur opérations avec la clientèle	13 297	-122	13 175
Sur opérations sur titres	/	-25	-25
Sur opérations de change	225	/	225
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	1 848	-502	1 346
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	21 318	-1 924	19 394
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 360	-18	1 342
Produits nets des commissions	47 845	-7 506	40 339

3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08	30/06/08
Dividendes reçus	/	/	/
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actifs/passifs à la Juste Valeur par résultat par nature	4 325	4 980	11 989
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actifs/passifs à la Juste Valeur par résultat par option (1)	-822	-18 574	-7 121
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	92	247	115
Résultat de la comptabilité de couverture	/	/	/
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (2)	3 595	-13 347	4 983

(1) Depuis l'exercice 2007, la Caisse Régionale comptabilise ses BMTN émis structurés en « passifs à la juste valeur par résultat ».

(2) Cet agrégat intègre depuis 2008 les incidences des valorisations des BMTN émis structurés et de leur couverture. Au 30 juin 2009, le montant correspond à celles-ci est de 2 585 milliers d'euros.

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2009			31/12/2008		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur						
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	96	431	-335	1 627	2 192	-565
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	431	96	335	2 192	1 627	565
Couvertures de flux de trésorerie						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	/	/	/	/	/	/
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	/	/	/	/	/	/
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers						
Variations de juste valeur des éléments couverts	/	4 130	-4 130	17 987	/	17 987
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	4 130	/	4 130	/	17 987	-17 987
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux						
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	/	/	/	/	/	/
Cession de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie	/	/	/	/	/	/
Total résultat de la comptabilité de couverture	4 657	4 657	/	21 806	21 806	/

Les impacts résultant de la forte volatilité des marchés liée à la crise financière se traduisent principalement par une dégradation des profits et pertes.

(En milliers d'euros)	30/06/2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	141	1 160	-1 019
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 160	141	1 019
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	/	/	/
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	/	/	/
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts	/	2 327	-2 327
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	2 327	/	2 327
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	/	/	/
Cession de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie	/	/	/
Total résultat de la comptabilité de couverture	3 628	3 628	/

3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08	30/06/08
Dividendes reçus	10 585	22 625	22 071
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	-10 864	2 103	9 613
Gains ou pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	/	-20	-6
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	/	/	/
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-279	24 708	31 678

3.5. Produits et charges nets des autres activités

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08	30/06/08
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	/	/	/
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	/	47	/
Autres produits nets de l'activité assurance	/	/	/
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	/	/	/
Produits/charges nets des immeubles de placement	-28	-61	-32
Autres produits/charges nets (1)	353	20 781	8 897
Produits (charges) des autres activités	325	20 767	8 865

(1) Les commissions sur ADI sont enregistrées depuis le 30 juin 2009 en « commissions nettes » (confère note 3.2).

3.6. Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08	30/06/08
Charges de personnel	35 701	70 577	35 971
Impôts et taxes	1 198	4 056	2 045
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	21 003	43 153	21 632
Total des charges d'exploitation	57 902	117 786	59 648

Détail des charges de personnel

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08	30/06/08
Salaires et traitements	20 841	40 544	19 772
Cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (1)	2 330	6 228	3 043
Autres charges sociales	7 443	14 554	6 864
Intéressement	3 026	6 011	4 487
Participation	/	/	/
Impôts et taxes sur rémunérations	2 663	5 027	2 663
Dotations nettes aux provisions	175	-619	-310
Transfert de charges	-777	-1 168	-548
Total charges de personnel	35 701	70 577	35 971

3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08	30/06/08
Dotations aux amortissements	1 872	4 050	1 942
Dotations aux dépréciations	110	115	114
Total	1 982	4 165	2 056

3.8. Coût du risque

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08	30/06/08
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-54 043	-48 192	-37 561
Actifs financiers disponibles à la vente (1)	-1 460	/	/
Prêts et créances	-50 377	-46 933	-37 025
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	/	/	/
Autres actifs	/	/	/
Engagements par signature	-2 046	-645	-53
Risques et charges	-160	-614	-483
Reprises de provisions et de dépréciations	28 570	33 051	22 778
Actifs financiers disponibles à la vente	/	/	/
Prêts et créances	27 699	28 419	18 320
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	/	/	/
Autres actifs	/	/	/
Engagements par signature	409	577	459
Risques et charges	462	4 055	4 080
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-25 473	-15 141	-14 783
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	/	/	/
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-489	-1 449	-154
Récupérations sur prêts et créances amorties	793	1 509	147
Décotes sur les crédits restructurés	/	/	/
Pertes sur engagements par signature	/	/	/
Autres pertes nettes	304	60	-7
Coût du risque	-25 169	-15 081	-14 709

Au cours du 1^{er} semestre 2009, la Caisse Régionale a procédé à des cessions de créances pour un encours 3,7 millions d'euros, contre un encours de 8,33 millions d'euros en 2008.

(1) Au 30 juin 2009, la Caisse Régionale a enregistré une dépréciation durable sur des titres OPCVM.

3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08	30/06/08
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation			
Plus-values de cession	156	85	14
Moins-values de cession	-44	-359	-124
Titres de capitaux propres consolidés			
Plus-values de cession	/	/	/
Moins-values de cession	/	/	/
Gains ou pertes sur autres actifs	112	-274	-110

3.10. Impôts

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08	30/06/08
Charge d'impôt courant de l'exercice :			
de la Caisse Régionale	2 750	18 554	8 367
des Caisses Locales	528	485	421
Total	3 278	19 039	8 788
Charge/Produit d'impôt différé	285	-5 656	5 432
Impôts sur les bénéfices consolidés	3 563	13 383	14 220

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté au 30/06/09 :

(En milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt	22 324	34,43 %	7 686
Effet des différences permanentes			-5 991
Effets des différences temporaires			/
Effets de l'imposition à taux réduit			/
Effets des autres éléments			1 868
Taux et charge effectifs d'impôt		15,96%	3 563

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté au 31/12/08 :

(En milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt	62 751	34,43 %	21 605
Effet des différences permanentes			-5 915
Effets des différences temporaires			/
Effets de l'imposition à taux réduit			/
Effets des autres éléments			-2 308
Taux et charge effectifs d'impôt		21,33 %	13 383

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté au 30/06/08 :

(En milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt	54 688	34,43 %	18 829
Effet des différences permanentes			-4 336
Effets des différences temporaires			/
Effets de l'imposition à taux réduit			/
Effets des autres éléments			-273
Taux et charge effectifs d'impôt		26,00 %	14 220

3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(En milliers d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains/ pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/ pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Variation de juste valeur	/	-159 756	/	-159 756	
Transfert en compte de résultat	/	-6 422	/	-6 422	
Variation de l'écart de conversion	/	/	/	/	
Quote part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					/
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1^{er} semestre 2008 (part du Groupe)	/	-166 178	/	-166 178	/
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1^{er} semestre 2008 (part minoritaire)	/	/	/	/	/
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1^{er} semestre 2008 (1)	/	-166 178	/	-166 178	/

(En milliers d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains/ pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/ pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Variation de juste valeur	/	-287 610	/	-287 610	
Transfert en compte de résultat	/	-1 538	/	-1 538	
Variation de l'écart de conversion	/	/	/	/	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					/
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du Groupe)	/	-289 148	/	-289 148	/
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)	/	/	/	/	/
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (1)	/	-289 148	/	-289 148	/

(En milliers d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains/ pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/ pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Variation de juste valeur	/	97 345	/	97 345	
Transfert en compte de résultat	/	7 124	/	7 124	
Variation de l'écart de conversion	/	/	/	/	
Quote part gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					/
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1^{er} semestre 2009 (part du Groupe)	/	104 469	/	104 469	/
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1^{er} semestre 2009 (part minoritaire)	/	/	/	/	/
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1^{er} semestre 2009 (1)	/	104 469	/	104 469	/

(1) Les données « total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente » se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08	30/06/08
Montant brut	109 838	-307 051	-175 931
Impôt	-5 369	17 903	9 753
Total net	104 469	-289 148	-166 178

4 Informations sectorielles

La Caisse Régionale du Morbihan exerce l'essentiel de son activité en France, dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité. Cela ne justifie donc pas

la production de tableaux détaillés par métier, par pôles d'activités et par zone géographique.

5 Notes relatives au bilan au 30 juin 2009

5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	19 038	17 803
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	/	/
Juste valeur au bilan	19 038	17 803
dont titres prêtés	/	/

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08
Créances sur les établissements de crédit	/	/
Créances sur la clientèle	/	/
Valeurs reçues en pension	/	/
Titres reçus en pension livrée	/	/
Titres détenus à des fins de transaction	/	/
Effets publics et valeurs assimilées	/	/
Obligations et autres titres à revenu fixe	/	/
Titres cotés	/	/
Titres non cotés	/	/
Actions et autres titres à revenu variable	/	/
Titres cotés	/	/
Titres non cotés	40	9
Instruments dérivés	18 998	17 794
Juste valeur au bilan	19 038	17 803

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08
Créances sur la clientèle	/	/
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	/	/
Valeurs reçues en pension	/	/
Titres reçus en pension livrée	/	/
Titres à la juste valeur par résultat sur option	/	/
Effets publics et valeurs assimilées	/	/
Obligations et autres titres à revenu fixe	/	/
Titres cotés	/	/
Titres non cotés	/	/
Actions et autres titres à revenu variable	/	/
Titres cotés	/	/
Titres non cotés	/	/
Juste valeur au bilan	/	/

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	8 886	8 147
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	221 684	223 966
Juste valeur au bilan	230 570	232 113

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08
Titres vendus à découvert	/	/
Valeurs données en pension	/	/
Titres donnés en pension livrée	/	/
Dettes envers la clientèle	/	/
Dettes envers les établissements de crédit	/	/
Instruments dérivés	8 886	8 147
Juste valeur au bilan	8 886	8 147

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(En milliers d'euros)	30/06/2009		31/12/2008	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit	/	/	/	/
Autres dépôts	/	/	/	/
Titres de dettes	221 684	/	223 966	/
Passifs subordonnés	/	/	/	/
Autres passifs financiers	/	/	/	/
Total	221 684	/	223 966	/

Depuis l'exercice 2007, la Caisse Régionale comptabilise ses BMTN émis structurés en « passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

5.2. Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	30/06/09			31/12/08		
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	62 933	5 869	/	61 988	4 913	/
Actions et autres titres à revenu variable	101 280	4 561	253	146 948	3 476	13 967
Titres de participation non consolidés (1)	352 546	20 155	1 510	256 726	12 900	88 347
Créances disponibles à la vente	/	/	/	/	/	/
Créances rattachées	99	/	/	/	/	/
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	516 858	30 585	1 763	465 662	21 289	102 314
Impôts	/	4 234	87	/	3 578	4 809
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'IS)	516 858	26 351	1 676	465 662	17 711	97 505

(1) Les Caisses Régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.. Les opérations sur les titres SAS Rue La Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les Caisses Régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue La Boétie.

La rubrique intègre la valorisation de ces titres avec un gain latent au 30 juin 2009 de 8,6 millions d'euros (valeur à 14 euros par rapport à une valeur d'acquisition moyenne à 13,58 euros) contre une perte latente de -87,1 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les modalités de valorisation du titre SAS Rue La Boétie prévues par la convention de liquidité reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A.. Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses Régionales et de Crédit Agricole S.A. le 19 mars 2009 afin de continuer à refléter l'objet de la société.

En conséquence, la juste valeur des titres SAS Rue La Boétie détenus par la Caisse Régionale du Morbihan s'est trouvée augmentée de 95 737 milliers d'euros (soit une augmentation de 95 588 milliers d'euros pour les réserves recyclables sur actifs disponibles à la vente en net d'impôt).

5.3. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	2 489	8 438
dont comptes ordinaires débiteurs sains	2 489	8 438
dont comptes et prêts au jour le jour sains	/	/
Valeurs reçues en pension	/	/
Titres reçus en pension livrée.	/	/
Prêts subordonnés	/	/
Titres non cotés sur un marché actif	15 487	15 487
Autres prêts et créances	/	/
Total en principal	17 976	23 925
Créances rattachées	283	119
Dépréciations	787	787
Valeur nette	17 472	23 257
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	3 342	463 785
Comptes et avances à terme	214 891	165 393
Prêts subordonnés	20 700	20 700
Titres non cotés sur un marché actif	/	/
Total en principal	238 933	649 878
Créances rattachées	7 624	6 636
Dépréciations	/	/
Valeur nette	246 557	656 514
Valeur nette au bilan	264 029	679 771

Prêts et créances sur la clientèle

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	3 290	5 073
Autres concours à la clientèle	6 201 968	6 072 053
Titres reçus en pension livrée	/	/
Prêts subordonnés	35 487	35 547
Titres non cotés sur un marché actif	364	364
Créances nées d'opérations d'assurance directe	/	/
Créances nées d'opérations de réassurance	/	/
Avances consolidables	96 107	78 323
Comptes ordinaires débiteurs	73 046	65 659
Total en principal (1)	6 410 262	6 256 959
Créances rattachées	48 495	48 723
Dépréciations	181 501	168 431
Valeur nette	6 277 256	6 137 251
Opérations de crédit bail		
Location-financement immobilier	/	/
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	/	/
Total en principal	/	/
Créances rattachées	/	/
Dépréciations	/	/
Valeur nette	/	/
Valeur nette au bilan	6 277 256	6 137 251

(1) dont 319 274 milliers d'euros donnés en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). La Caisse Régionale du Morbihan conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique
(hors opérations internes au Crédit Agricole)**

(En milliers d'euros)	30/06/09					
	Encours bruts	Dont encours dépréciés non compromis	Dépréciations / encours non compromis	Dont encours dépréciés compromis	Dépréciations / encours compromis	Total
Administrations centrales	5 386	/	/	/	/	5 386
Etablissements de crédit	17 976	787	-787	/	/	17 189
Institutions non établissements de crédit	514 667	/	/	938	-938	513 729
Grandes entreprises	1 396 312	29 590	-11 495	20 956	-17 193	1 367 624
Clientèle de détail	4 493 897	56 181	-36 348	48 741	-37 559	4 419 990
Total en principal	6 428 238	86 558	-48 630	70 635	-55 690	6 323 918
Créances rattachées nettes						33 603
Provisions collectives						-62 793
Valeurs nettes au bilan						6 294 728

Les opérations internes au Crédit Agricole s'élèvent à 246 557 milliers d'euros.
Dont encours clientèle sains restructurés pour 7 715 milliers d'euros.

(En milliers d'euros)	31/12/08					
	Encours bruts	Dont encours dépréciés non compromis	Dépréciations / encours non compromis	Dont encours dépréciés compromis	Dépréciations / encours compromis	Total
Administrations centrales	88	/	/	/	/	88
Etablissements de crédit	23 925	787	-787	/	/	23 138
Institutions non établissements de crédit	497 683	/	/	938	-938	496 745
Grandes entreprises	1 294 250	22 689	-10 523	18 368	-18 368	1 265 359
Clientèle de détail	4 464 938	48 627	-22 384	53 816	-40 457	4 402 097
Total en principal	6 280 884	72 103	-33 694	73 122	-59 763	6 187 427
Créances rattachées nettes						31 995
Provisions collectives						-58 914
Valeurs nettes au bilan						6 160 508

Les opérations internes au Crédit Agricole s'élèvent à 118 309 milliers d'euros.

5.4. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(En milliers d'euros)	31/12/08	Variation de périmètre	Dotations	Reprises/Utilisations	Autres mouvements	30/06/09
Créances sur établissements de crédit	787	/	/	/	/	787
Créances clientèle	168 431	/	52 190	39 120	/	181 501
dont dépréciations collectives	58 914	/	10 335	6 456	/	62 793
Opérations de crédit-bail	/	/	/	/	/	/
Titres détenus jusqu'à l'échéance	/	/	/	/	/	/
Actifs disponibles à la vente	1 654	/	1 460	/	/	3 114
Autres actifs financiers	333	/	22	/	/	355
Total des dépréciations des actifs financiers	171 205	/	53 672	39 120	/	185 757

5.5. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08
Etablissements de crédit :		
Comptes et emprunts	354	192
dont comptes ordinaires créditeurs	354	192
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension	/	/
Titres donnés en pension livrée	/	/
Sous-Total	354	192
Dettes rattachées	/	/
Total	354	192
Opérations internes au Crédit Agricole :		
Comptes ordinaires créditeurs	57 376	/
Comptes et avances à terme	4 085 928	5 016 784
Sous-Total	4 143 304	5 016 784
Dettes rattachées	6 416	9 051
Total	4 149 720	5 025 835
Valeur au bilan	4 150 074	5 026 027

Dettes envers la clientèle

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08
Comptes ordinaires créditeurs	904 715	962 010
Comptes d'épargne à régime spécial	25 451	25 228
Autres dettes envers la clientèle	391 395	335 415
Titres donnés en pension livrée	/	/
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	/	/
Dettes nées d'opérations de réassurance	/	/
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	/	/
Total	1 321 561	1 322 653
Dettes rattachées	9 771	7 728
Valeur au bilan	1 331 332	1 330 381

5.6. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08
Dettes représentées par un titre :		
Bons de caisse	27	27
Titres du marché interbancaire	/	/
Titres de créances négociables :	/	/
Émis en France	570 369	109 092
Émis à l'étranger	/	/
Emprunts obligataires	/	/
Autres dettes représentées par un titre	84	9
Total en principal	570 480	109 128
Dettes rattachées	412	190
Total	570 892	109 318
Dettes subordonnées :		
Dettes subordonnées à durée déterminée	139 709	119 744
Dettes subordonnées à durée indéterminée	/	/
Dépôt de garantie à caractère mutuel	/	/
Titres et emprunts participatifs	/	/
Total en principal	139 709	119 744
Dettes rattachées	1 530	1 831
Total	141 239	121 575
Valeur au bilan	712 131	230 893

Au cours du 1^{er} semestre 2009, il y a eu une émission de dettes subordonnées pour 20 000 milliers d'euros et des souscriptions de certificats de dépôts négociables interbancaires pour 1 103 400 milliers d'euros couvrant des échéances pour 638 800 milliers d'euros.

5.7. Immeubles de placement

(En milliers d'euros)	31/12/08	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/09
Valeur brute	2 254	/		7	/		2 261
Amortissements et dépréciations	-1 248	/	-28		/	/	-1 276
Valeur nette au bilan	1 006	/	-28	7	/		985

La valeur de marché des immeubles de placements correspond au coût amorti.

5.8. Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	31/12/08	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/09
Immobilisations corporelles							
Valeur brute	78 104	/	1 521	-676	/		78 949
Amortissements et dépréciations	-39 047	/	-1 953	630	/	/	-40 370
Valeur nette au bilan	39 057	/	-432	-46	/		38 579
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6 308	/	14	/	/	/	6 322
Amortissements et Dépréciations	-5 683	/	-29	/	/	/	-5 712
Valeur nette au bilan	625	/	-15	/	/	/	610

5.9. Provisions

(En milliers d'euros)	31/12/08	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Ecart de conversion	30/06/09
Provisions pour indemnités de départ à la retraite, congés de fin de carrière et pré-retraites, médailles du travail (avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies)	1 037	/	264	90	/	/	/	1 211
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	1 414	/	2 044	/	409	/	/	3 049
Provisions pour risques fiscaux	/	/	/	/	/	/	/	/
Provisions pour risques de litiges	1 086	/	629	124	400	/	/	1 191
Provisions pour risques sur GIE d'investissement	/	/	/	/	/	/	/	/
Provisions sur participations	70	/	/	70	/	/	/	/
Provisions pour risques opérationnels	3 700	/	88	118	66	/	/	3 604
Provisions pour risques sur les produits épargne logement (1)	10 476	/	474	/	1 390	/	/	9 560
Provisions pour impôts	/	/	/	/	/	/	/	/
Provisions pour restructurations	/	/	/	/	/	/	/	/
Autres provisions pour risques et charges	113	/	/	/	/	/	/	113
Provisions	17 896	/	3 499	402	2 265	/	/	18 728

(1) Le détail de la provision épargne logement est ci-après :

(En milliers d'euros)	30/06/09				
	Encours (phase épargne)	Encours crédits en vie octroyés (phase crédit)	Provision		
			Crédit	Engage- ments	Epargne
Plan d'épargne logement :					
Ancienneté de moins de 4 ans	308 827			1 797	-841
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	597 101		-29	-38	896
Ancienneté de plus de 10 ans	335 650		-130	-14	2 155
Total des plans d'épargne logement	1 241 578	40 688	-159	1 745	2 210
Total des comptes épargne logement	265 532	91 180	1 158	4 606	/
Total encours collectés au titre des contrats épargne logement	1 507 110	131 868	999	6 351	2 210

(En milliers d'euros)	31/12/08				
	Encours (phase épargne)	Encours crédits en vie octroyés (phase crédit)	Provision		
			Crédit	Engage- ments	Epargne
Plan d'épargne logement :					
Ancienneté de moins de 4 ans	261 786			2 410	-987
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	610 905		-2	385	35
Ancienneté de plus de 10 ans	378 339		-254	-13	1 748
Total des plans d'épargne logement	1 251 030	38 064	-256	2 782	796
Total des comptes épargne logement	265 532	88 708	1 106	6 048	/
Total encours collectés au titre des contrats épargne logement	1 516 562	126 772	850	8 830	796

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007. Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2009 et hors prime d'Etat.

Variation de la provision :

(En milliers d'euros)	31/12/08	Dotations	Reprises	Autres mouve- ments	30/06/09
Plans d'épargne logement	3 323	/	474	/	3 797
Comptes épargne logement	7 153	1 390	/	/	5 763
Total provision au titre des contrats épargne logement	10 476	1 390	474	/	9 560

5.10. Capitaux propres

Composition des capitaux propres

La Caisse Régionale du Morbihan est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par

conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les Certificats Coopératifs d'Investissement et/ou Certificats Coopératifs d'Associés sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les Certificats Coopératifs d'Investissement sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les Certificats Coopératifs d'Associés ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

	Nombre de titres au 31/12/08	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 30/06/09
Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI)	1 796 694			1 796 694
Dont part du public	1 307 984			1 307 723
Dont part du Crédit Agricole S.A.	480 799			480 799
Dont part auto-détenue	7 911			8 172
Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)	876 760			876 760
Dont part public	/			/
Dont part du Crédit Agricole S.A.	876 760			876 760
Parts Sociales	2 756 782	5	5	2 756 782
Dont 45 Caisses Locales	2 756 691			2 756 691
Dont 18 administrateurs de la Caisse Régionale	90	5	5	90
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1
Total	5 430 236	5	5	5 430 236

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est 82,81 millions d'euros.

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale du Morbihan sont composés de parts sociales, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est

au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée Générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Extrait des résolutions adoptées à l'Assemblée Générale du Crédit Agricole du Morbihan le 27 mars 2009 :

Le montant de rémunération accordée est le suivant :

(En euros)	2005	2006	2007	2008
Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI)	4 635 470,52	5 228 379,54	5 767 387,74	4 599 536,64
Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)	2 262 040,80	2 551 371,60	2 814 399,60	2 244 505,60
Parts Sociales	1 526 085,60	1 702 657,48	1 917 066,20	1 891 841,65
Total	8 423 596,92	9 482 408,62	10 498 853,54	8 735 883,89

6 Engagements de financement et de garantie

(En milliers d'euros)	30/06/09	31/12/08
1- Engagements donnés :	1 342 817	969 115
<i>Engagements de financement :</i>	726 429	683 777
Engagements en faveur d'établissements de crédit	/	/
Engagements en faveur de la clientèle	726 429	683 777
Ouverture de crédits confirmés	444 705	384 097
Ouverture de crédits documentaires	1 114	610
Autres ouvertures de crédits confirmés	443 591	383 487
Autres engagements en faveur de la clientèle	281 724	299 680
<i>Engagements de garantie :</i>	243 174	223 995
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	465	771
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	/	/
Autres garanties	465	771
Engagements d'ordre de la clientèle	242 709	223 224
Cautions immobilières	36 752	54 337
Garanties financières	119 657	80 941
Autres garanties d'ordre de la clientèle	86 300	87 946
<i>Autres engagements donnés</i>	373 214	61 343
2 - Engagements reçus :	447 231	593 894
<i>Engagements de financement :</i>	100 152	236 152
Engagements reçus d'établissements de crédit	100 152	236 152
Engagements reçus de la clientèle	/	/
<i>Engagements de garantie :</i>	301 481	315 071
Engagements reçus d'établissements de crédit	116 444	125 565
Engagements reçus de la clientèle	185 037	189 506
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	185 037	189 506
Autres garanties reçues	/	/
<i>Autres engagements reçus</i>	45 598	42 671

En l'absence de précision des textes bancaires en la matière, il est précisé qu'une partie importante des garanties reçues en faveur de la clientèle ne fait pas l'objet d'enregistrement en hors bilan. Il s'agit en particulier des hypothèques, des nantissements et des cautionnements reçus.

7 Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés

(notamment actif financier non coté sur un marché actif),

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés.

En 2008 et 2009, la Caisse Régionale du Morbihan n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de cet amendement.

8 Évènements postérieurs à la fin de période intermédiaire

La Caisse Régionale n'a détecté aucun évènement significatif postérieur à la clôture.

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2009

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Morbihan, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration dans un contexte de crise économique et financière. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe des comptes semestriels consolidés résumés qui décrit les nouvelles normes et interprétations que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2009.

II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Vannes et Toulouse, le 24 août 2009
Les Commissaires aux comptes

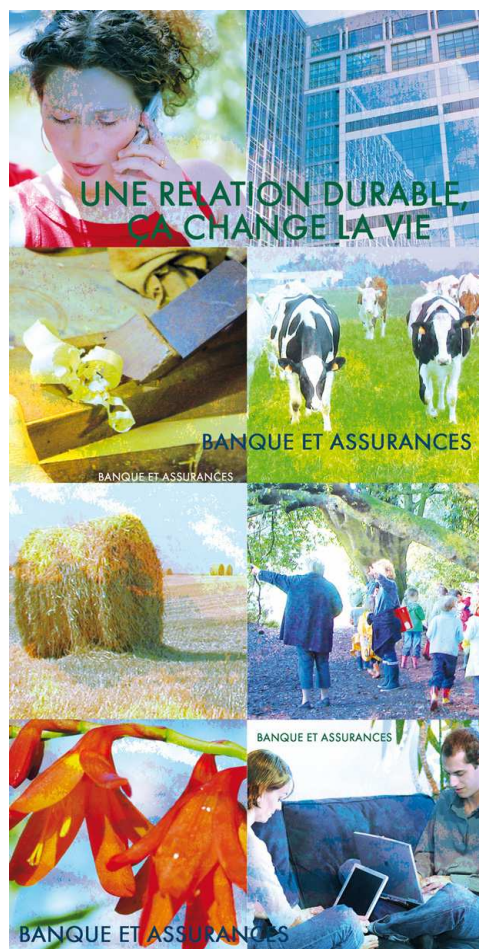
EURA AUDIT CABINET BAUGAS

Claude CARDUNER

ERNST & YOUNG et Autres

Frank ASTOUX

Comptes sociaux intermédiaires résumés au 30 juin 2009



BANQUE ET ASSURANCES

BILAN SOCIAL ACTIF

de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan

(En milliers d'euros)	30/06/2009	31/12/2008	Variations en %
Opérations interbancaires et assimilées	25 348	34 325	-26,2
Caisse, banques centrales	22 854	25 853	-11,6
Effets publics et valeurs assimilées	/	/	/
Créances sur les établissements de crédit	2 494	8 472	-70,6
Opérations internes au Crédit Agricole	275 154	687 240	-60,0
Opérations avec la clientèle	6 242 166	6 119 073	2,0
Opérations sur titres	171 245	218 647	-21,7
Obligations et autres titres à revenu fixe	56 379	56 985	-1,1
Actions et autres titres à revenu variable	114 866	161 662	-28,9
Valeurs immobilisées	474 599	452 889	4,8
Participations et autres titres détenus à long terme	433 770	411 647	5,4
Parts dans les entreprises liées	656	555	18,2
Immobilisations incorporelles	610	624	-2,4
Immobilisations corporelles	39 563	40 063	-1,2
Capital souscrit non versé	/	/	/
Actions propres	198	198	/
Comptes de régularisation et actifs divers	109 457	147 068	-25,6
Autres actifs	30 811	57 718	-46,6
Comptes de régularisation	78 646	89 350	-12,0
Total de l'Actif	7 298 167	7 659 440	-4,7

BILAN SOCIAL PASSIF

de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan

(En milliers d'euros)	30/06/2009	31/12/2008	Variations en %
Opérations interbancaires et assimilées	354	192	84,4
Banques centrales	/	/	/
Dettes envers les établissements de crédit	354	192	84,4
Opérations internes au Crédit Agricole	4 184 258	5 060 496	-17,3
Comptes créditeurs de la clientèle	1 331 862	1 331 034	0,1
Dettes représentées par un titre	781 571	320 387	143,9
Comptes de régularisation et passifs divers	106 487	93 719	13,6
Autres passifs	22 487	26 373	-14,7
Comptes de régularisation	84 000	67 346	24,7
Provisions et dettes subordonnées.	225 471	201 114	12,1
Provisions pour risques et charges	81 523	76 812	6,1
Dettes subordonnées	143 948	124 302	15,8
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	22 350	22 350	/
Capitaux propres	621 411	583 860	6,4
Capital souscrit	82 811	82 811	/
Primes d'émission	82 676	82 676	/
Réserves	455 924	418 373	9,0
Ecart de réévaluation	/	/	/
Provisions réglementées et subventions d'investissement	/	/	/
Report à nouveau (+/-)	/	/	NS
Résultat de l'exercice	24 403	46 288	-47,3
Total du Passif	7 298 167	7 659 440	-4,7

HORS BILAN

de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan

(En milliers d'euros)	30/06/2009	31/12/2008	Variations en %
1. Engagements donnés :			
Engagements de financement	726 429	683 777	6,2
Engagements de garantie	243 174	223 995	8,6
Engagements sur titres	29 321	19 132	53,3
2. Engagements reçus :			
Engagements de financement	100 152	236 152	-57,6
Engagements de garantie	301 481	315 071	-4,3
Engagements sur titres	29 321	19 132	53,3

COMPTE DE RESULTAT

de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan

(En milliers d'euros)	30/06/2009	30/06/2008	Variations en %
Intérêts et produits assimilés	157 015	158 542	-1,0
Intérêts et charges assimilées	-102 871	-116 035	-11,3
Revenus des titres à revenu variable	13 670	23 120	-40,9
Commissions (produits)	55 482	46 313	19,8
Commissions (charges)	-12 127	-7 526	61,1
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	4 178	-1 354	-408,6
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-126	5 272	-102,4
Autres produits d'exploitation bancaire	856	10 159	-91,6
Autres charges d'exploitation bancaire	-554	-1 487	-62,7
Produit net bancaire	115 523	117 004	-1,3
Charges générales d'exploitation	-57 260	-58 817	-2,6
Frais de personnel	-35 657	-35 943	-0,8
Autres frais administratifs	-21 603	-22 874	-5,6
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-2 011	-2 088	-3,7
Résultat brut exploitation	56 252	56 099	0,3
Coût du risque	-23 702	-14 744	60,8
Résultat d'exploitation	32 550	41 355	-21,3
Résultat net sur actifs immobilisés	-182	53	-443,4
Résultat courant avant impôt	32 368	41 408	-21,8
Résultat net exceptionnel	/	/	NS
Impôt sur les bénéfices	-7 965	-8 367	-4,8
Dotations/reprises nettes aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux	/	/	NS
Résultat net	24 403	33 041	-26,1

